EMIGRATION

EN CANADA

Description du Pays. Ses Avantages

La Terre Promise du Cultivateur

Les Colonies Françaises, Belges et Suisses

Témoignages et Lettres des Colons

SOMMAIRE

Pourquoi émigrer au Canada ? Qui doit émigrer ? 1
La Puissance du Canada 2
St-Léon, Lourdes, St-Alphonse 3
Lac Francis, St-Lautent, Clarkleigh, Oak-Lake, Grande Clairière, Les Dauphins 4
Les prairies du Canada, leur fertilité 5
L'eau et le bois 6
Système d'arpentage 6
Les terres gratuites. Moyen de les obtenir, les conditions 7
Les terres à vendre 8
Les terres gratuites et les terres à vendre 8
Quel capital apporter ? 9
Ce qu'il faut faire en arrivant 10
La culture et ses profits 11
Les grains, les légumes et les fruits 12
L'élevage des bêtes à cornes et l'industrie laitière 13
L'élevage mixte 14
L'élevage des moutons 15
Résultats obtenus dans l'élevage des moutons 15
Les mines de l'Alberta, les colons français et belges 15
Quelques considérations sur les avantages du pays 16
Le Canada un des beaux pays du monde 17
Le Canada en France. Lettres, questions et réponses sur le climat, les produits, les usages, etc. 18
Lettre d'un curé français à un curé canadien 19
Les colons français, belges et suisses au Canada. Lettres et témoignages de satisfaction 20
Les noms et demeures des colons français, belges et suisses. Dernières renseignements 21

LE GRAND OUEST DU CANADA

MANITOBA—ASSINIBOIA—ALBERTA

Pourquoi émigrer en Canada ?
Qui doit émigrer ?

Ce qu'il faut avant tout au Canada, pays agricole, ce sont des cultivateurs ; ceux là surtout sont assurés du succès.

Le simple paysan ne possédant que quelques centaines de francs, le petit propriétaire avec un peu de capital trouvera dans l'Ouest du Canada, des avantages incomparables ;

Une terre d'une richesse prodigieuse que le gouvernement donne gratuitement par lots de 64 hectares (160 acres) ;

Un pays sain, exempt de fièvres, sans reptiles ni animaux dangereux ;

Un gouvernement libre, issu du suffrage populaire, garantissant à tous une sécurité absolue ;

Un pays prospère, doté de bonnes lois, avec ses écoles, ses églises, ses institutions, son commerce et ses industries ; une véritable terre promise enfin, où la fortune et l'aisance attendent l'homme laborieux.

Pourquoi demeurer dans la vieille Europe surchargée d'impôts et de population ; pourquoi rester dans les anciennes provinces où la terre est hors de prix et où un père de famille ne peut établir ses enfants autour de lui ; pourquoi végéter sur de petits morceaux de terre qui suffisent à peine à nourrir misérablement ceux qui les cultivent ; pourquoi rester plus longtemps à travailler sur des fermes qui ne vous appartiendront jamais, lorsqu'il vous suffit de venir en Canada pour devenir propriétaire et obtenir

POUR RIEN 64 HECTARES (160 ACRES)

d'une terre vierge, sans pareille, produisant, sans engrais, de 25 à 40 hectolitres de blé à l'hectare, (30 à 45 minots à l'acre).

Le cultivateur trouvera dans l'Ouest du Canada, un lot de ferme gratuit, qu'avec son travail il fera fructifier ; plus il aura d'enfants, mieux il réussira, car il pourra se passer de main-d'œuvre étrangère ;

Le capitaliste pourra placer ses capitaux en toute sécurité à de bons intérêts, ou se livrer à l'élevage des bêtes à cornes, des chevaux et des moutons sur les belles prairies du Canada, opérations des plus lucratives ;

Les jeunes filles, connaissant bien les travaux du ménage, trouveront aisément à se placer, dès leur arrivée en Canada, à des gages assez élevés, car les bonnes servantes sont très recherchées. Les filles sont rares dans l'Ouest du Canada, où les hommes sont en majorité ; elles se marient vite, non pas pour leur dot, on ne leur en demande pas, mais pour leurs qualités qui valent bien un capital.

Les avocats, commis, écrivains, littérateurs, professeurs, employés de commerce et de bureau, les gérants de propriété, chefs de culture, contremaîtres, surveillants, comptables, teneurs de livres, garde-chasses, cochers, les gens sans métier, n'ont pas besoin de venir en Canada, il n'ont aucune chance de succès; de bons bras valent souvent mieux pour vivre que l'instruction. Les viveurs, les fils de famille plus ou moins ruinés à la recherche de positions lucratives et de places de directeurs qui les fassent vivre à rien faire, les ivrognes, les paresseux peuvent rester chez eux, ils ne réussiront pas; les bons à rien dans leur patrie, ne deviendront pas meilleurs en Canada, ils trouveront le pays mauvais, tandis que ce sont eux qui ne valent rien. Les alouettes ne tombent pas plus rôties en Canada qu'ailleurs; comme partout, il faut travailler, mais en Canada avec le même travail qu'en Europe, on obtient des salaires plus élevés et on a la chance de devenir propriétaire, ce qui, pour le pauvre, est presque impossible en Europe.

Quant aux ouvriers de bons métiers, menuisiers, charpentiers, forgerons, maçons ils sont moins demandés, mais il y a aussi place pour eux, s'ils ont un peu d'argent pour attendre l'ouvrage, qu'ils ne sont pas toujours assurés d'avoir en arrivant, et ils devront modifier leurs modes de travail, adopter les outils, usages et coutumes du pays, s'ils veulent obtenir les mêmes salaires que les ouvriers canadiens. Bien des émigrants d'Europe devront aussi abandonner leurs prétentions souvent ridicules de supériorité et ne pas se figurer qu'ils viennent en Amérique apporter la lumière et qu'on ne peut se passer d'eux; c'est le contraire qui est vrai.

Le Canada est à la tête du progrès; partout dans ses usines et ses fermes, vous trouvez les outils les plus parfaits, les machines les plus nouvelles, les instruments d'agriculture les plus perfectionnés; l'Europe a plus à apprendre chez nous que nous n'avons à apprendre d'elle.

Le fermier jouit ici d'une aisance inconnue en Europe, il ne se prive de rien, il jouit de la vie. Depuis 19 ans, nous n'avons jamais vu un paysan français ou belge, sobre, économe, travailleur, comme il y en a tant par là, ne pas réussir en Canada. A ceux là, s'ils veulent bien écouter les conseils qu'on leur donne dans leur intérêt, nous garantissons le succès quand ils viennent avec seulement 1,000 francs ($200). Nous en avons tant vu réussir, qui n'avaient que peu et pour ainsi dire pas d'argent, que nous ne pouvons douter de la réussite de ceux qui ont quelques ressources. Quant aux ouvriers de ferme qui travaillent en France et en Belgique à des salaires dérisoires, qu'ils viennent en Canada, dès leur arrivée, ils sont assurés d'être placés avec un salaire raisonnable et dans peu de temps, ils posséderont une ferme à eux.

Pour les cultivateurs, le Canada est un des plus beaux pays du monde; la lecture de cette brochure vous le prouvera par des faits, en attendant que vous puissiez venir vous en convaincre par vous même. Ce n'est d'ailleurs qu'en disant simplement la vérité, sans jamais avoir recours aux mensonges et aux exagérations, que nous désirons attirer l'attention des émigrants sur les nombreux avantages qu'ils rencontreront en Canada. C'est en agissant franchement et honnêtement avec tous, que nous espérons faire une œuvre durable et mériter la reconnaissance de tous ceux qui, venus en Canada d'après nos conseils, nous devront l'aisance et le bonheur. Ce sera notre récompense, nous n'en demandons pas d'autre.

LA PUISSANCE DU CANADA.

Le Canada est une ancienne colonie française d'Amérique, qui fût cédée à l'Angleterre en 1763. Il est situé au nord des Etats-Unis, est grand comme quinze fois la France, mais ne contient encore que 5 millions d'habitants. Le Canada formé en confédération depuis 1867, comprend sept provinces et a pour capital OTTAWA ; les villes principales sont : HALIFAX, MONTRÉAL, TORONTO, QUÉBEC, WINNIPEG et VANCOUVER :

Les provinces de l'Ouest, MANITOBA, capitale WINNIPEG, Assiniboia et Alberta capitale Calgary, forment avec la Colombie et quelques autres territoires ce qu'on appelle communément LE GRAND OUEST DU CANADA. C'est la partie la plus avantageuse pour le colon d'Europe. Cet immense territoire qui renferme plus de 100 millions d'hectares de terre arable est composé en grande partie de prairies naturelles qui, une fois mises en culture, produisent, sans engrais, des récoltes de blé extraordinaires. Ces terres si fertiles sont cependant en friche pour la plus grande partie, faute d'habitants, aussi est-ce dans le but de peupler le pays, maintenant qu'il est traversé par le chemin de fer canadien du Pacifique, que le gouvernement donne

POUR RIEN 64 HECTARES DE BONNE TERRE

à tout homme âgé de plus de 18 ans ou aux veuves ayant des enfants.

Un grand nombre de familles françaises, belges et suisses se sont établies au Manitoba, depuis plusieurs années et y ont fondé des colonies florissantes le long de la ligne du Pacifique, nous allons signaler les plus importantes avant de donner une idée aussi exacte que possible du pays et de ses avantages.

SAINT-LÉON.

A 9 milles (14 Kilom) au nord de la station de Manitou sur un embranchement du chemin de fer du Pacifique. Il y a un bureau de poste, une église, une fromagerie, un moulin à farine, plusieurs écoles et magasins. Les lots gratuits peu nombreux sont en bois et en prairie. La voiture de la poste part de Manitou pour St-Léon le mardi et le vendredi à 8h. du matin.

LOURDES.

A 8 milles (12 Kilom. 800) au sud de Treherne, station du chemin de fer sur un embranchement du Pacifique Canadien. Les lots gratuits en bois vert ou sec et en prairie sont dans les environs des stations de Treherne et de Rathwell. Commerce de bois de chauffage. Il y a une église et une école ; un bureau de poste y sera établi prochainement, en attendant, la poste est à Treherne.

SAINT-ALPHONSE.

Colonie belge à 10 milles (16 Kilom.) au sud de la station de Cypress River, sur le même embranchement que Lourdes. Les lots gratuits sont surtout boisés. Il y a une église, plusieurs écoles et magasins. La voiture de la poste part de Cypress River pour St-Alphonse, le mardi et le jeudi à l'arrivée du train de Winnipeg.

LAC FRANCIS.

A 16 milles (25 Kilom.) au nord de Reaburn, la 5e station à l'Ouest de Winnipeg. Siége d'une future paroisse. Beau pays d'élevage; les lots gratuits sont en prairie non loin du lac de ce nom. Il y a un bureau de poste sous le nom de *Lake Francis*. Terres à vendre pour l'élevage par la Cie du Pacifique.

SAINT-LAURENT.

A 26 milles (41 Kilom.) au nord de la station de Reaburn, sur la ligne principale du Pacifique canadien et 9 milles au nord du Lac Francis. Il y a une église, 3 fromageries, un bureau de poste, plusieurs écoles et magasins. Le nouveau chemin de fer de la Baie d'Hudson y aura une station non loin du village, dans le courant de l'année 1892-93. Les lots gratuits sont par centaines en prairie et en bois. Beau pays surtout pour l'élevage. Grand commerce de poisson qu'on trouve en abondance dans le lac Manitoba long de 162 Kilom sur 40 de large. Le mardi et le vendredi, à l'arrivée du train de Winnipeg, la voiture de la poste part de Reaburn pour St-Laurent, prix 6 frs 25 ($1.25).

CLARKLEIGH, SEAMO, MINNEWAKEN.

Au nord de St-Laurent, sont des bureaux de poste autour desquels sont établies quelques centaines de familles. Les lots gratuits sont nombreux, en bois et en prairie; le chemin de fer de la Baie d'Hudson traversera ces colonies en 1892-93. A Minnewaken, il y a une chapelle et 30 à 40 familles de langue française; c'est le siége d'une future paroisse. Pour visiter le lac Francis et les autres établissements français de cette région, on doit se rendre d'abord à St-Laurent, et prendre son billet pour Reaburn.

OAK LAKE.

Prononcez ôque léque, veut dire lac des Chênes, c'est une station du chemin de fer Canadien du Pacifique, sur la ligne principale, à 165 milles (265 Kilom.) à l'Ouest de Winnipeg. Les lots gratuits du voisinage peu nombreux sont en prairie avec un peu de bois. La colonie est établie autour de la station et du lac des Chênes. Il y a une église, un bureau de poste, plusieurs écoles et magasins.

GRANDE CLAIRIÈRE.

Colonie française et belge à 20 milles (32 Kilom.) au sud de la station d'*Oak Lake*. Il y a une église, un bureau de poste, plusieurs écoles et magasins. Les stations de Hartney et de Lauder sur la ligne de Brandon à Mélita, embranchement du Pacifique sont plus près de Grande Clairière, mais les trains plus nombreux et les communications plus faciles par Oak Lake. Il n'y a plus que quelques lots gratuits en cet endroit mais à 6 ou 7 lieues plus à l'Ouest il y en a un grand nombre très-bons et complètement en prairie. La Cie du Pacifique y a des terres à vendre.

LAC DAUPHIN.

Tout autour du lac Dauphin, il y a des centaines de lots gratuits en prairie et en bois. Le chemin de fer de la Baie d'Hudson doit traverser la colonie en 1892-93. Au sud du lac, le long de la rivière Tortue (Turtle) qui se jette dans le lac Dauphin, il y a une chapelle et 50 à 60 familles de langue française. En ce moment pour aller au lac Dauphin, on débarque à la station d'Arden sur le chemin de fer N. O. du Manitoba à 108 milles (172 Kilom.) au N. O. de Winnipeg; d'Arden au lac on fait le trajet en voiture.

LES PRAIRIES DU CANADA.

LEUR FERTILITÉ.

Les grandes prairies de l'ouest du Canada qui s'étendent depuis Winnipeg jusqu'aux Montagnes Rocheuses, renferment plus de 250 millions d'acres (cent millions d'hectares) de bonne terre arable. Il y en a de deux sortes, la prairie haute propre à la culture du blé et la prairie basse où le foin atteint de grandes proportions, bonne surtout pour l'élevage. C'est dans ce territoire magnifique, sans égal au monde, que viennent, chaque année, chercher l'aisance et le bonheur, des milliers de cultivateurs d'Europe. C'est là que se trouve le futur grenier d'abondance qui doit fournir à l'Europe la plus grande partie du blé qui lui manque.

Figurez vous les grandes plaines de la Beauce, en France, couvertes de hautes herbes, entrecoupées çà et là, de rivières et de bouquets de bois, se déroulant sur une étendue de plusieurs milliers de lieues, et vous aurez une faible idée de ce que sont les prairies canadiennes.

Un sol noir comme de l'encre, d'une richesse extraordinaire, deux pieds d'humus, de terreau, de fumier pourri, reposant sur un fonds d'argile marneuse, telle est la composition de cette terre merveilleuse.

La profondeur de cette couche de terre noire d'alluvion, varie de un à quatre pieds, en quelques endroits, on a même trouvé qu'elle atteignait douze et quatorze pieds (3 m 60 à 4 mètres), et des analyses chimiques ont établi que la terre des prairies est une des plus riches du monde et la plus propice à la culture du blé.

Cette grande richesse s'explique facilement par le fait que les excréments des oiseaux et des animaux, les cendres provenant des incendies des herbes sèches et la décomposition des végétaux se sont accumulés depuis des siècles et ont été recueillis sur un sol imperméable à base d'argile, ancien lit d'une mer. Aucune partie du Canada ou de la France, à l'exception de quelques terrains d'alluvion, ne peut donner une idée de la valeur et de la qualité de cette terre.

Pendant 30 ans, on a vu des cultivateurs semer du blé à la même place et pendant ce temps, la récolte a toujours été la même, variant entre 15 et 40 minots à l'acre (15 à 35 hectolitres à l'hectare). Jamais on n'emploie de fumier, quelques cultivateurs prétendent même qu'il est nuisible. C'est sur ce territoire incomparable que le gouvernement du Canada invite à s'établir les colons d'Europe, et ceux des anciennes provinces en les engageant à venir prendre leur part de ce riche patrimoine et en leur offrant gratuitement 64 hectares de bonne terre (160 acres).

L'EAU ET LE BOIS.

On trouve l'eau partout; il y a moins de sources et de ruisseaux, il est vrai, que dans la province de Québec, mais il suffit de creuser des puits pour se procurer de l'eau potable en abondance. Quant au bois de construction et de chauffage, presque tous les bords des rivières et des cours d'eau en sont garnis; dans le sud et le nord on en trouve en quantité et il ne faut pas oublier que la grande forêt qui commence au lac Supérieur s'étend jusqu'à une quinzaine de lieues à l'Est de Winnipeg. Il n'y a donc pas à craindre que le bois de construction fasse jamais défaut dans les prairies et, quant au chauffage, la Providence semble y avoir pourvu en dotant le Nord-Ouest d'immenses et riches mines de charbon. Il y a aussi des poêles que l'on chauffe avec de la paille.

Les principaux bois que l'on rencontre dans les prairies sont le chêne, le frêne, le bois blanc et surtout le peuplier-tremble que l'on trouve partout dans la prairie en bouquets, et qui sert pour le chauffage et la construction. A l'Est de Winnipeg, on trouve aussi le pin, l'épinette (sapin), le cèdre et l'épinette rouge (tamarac).

SYSTÈME D'ARPENTAGE.

Le système d'arpentage ou de division des terres est le plus simple du monde. Chaque canton ou township forme juste un carré ayant 6 milles de côté (9 kilom. 65 m.), il a donc une superficie de 36 milles carrés ou 90 kilomètres carrés. Chaque township est divisé en 36 sections de un mille carré ou 640 acres chacune (258 hectares). Ces sections sont subdivisées en demi sections de 320 acres et en quarts de section de 160 acres (64½ hectares). Les divisions sont indiquées par des poteaux placés aux coins. Ce sont les quarts de section qui constituent les lots de chaque colon.

Au Manitoba, il y a un chemin public de 99 pieds de large autour de chaque section ; dans l'Alberta et les autres territoires il y a un chemin de 66 pieds autour des sections 1 et 12, 2 et 11, 3 et 10, etc., c'est-à-dire autour de chaque 2 sections.

La figure ci-dessous donne une idée exacte d'un township et de ses divisions :

640 acres
2 8 hectares

1 mille
1609 m.

NORD.

OUEST.

EST.

¼ ¼ ¼ ¼	32 Gouv.	33 C. P. R.	34 Gouv.	35 C. P. R.	36 Gouv.
30 Gouv.	29 Ecole.	28 Gouv.	27 C. P. R.	26 B H.	25 C. P. R.
19 C. P. R.	20 Gouv.	21 C. P. R.	22 Gouv.	23 C. P. R	24 Gouv.
18 Gouv.	17 C. P. R.	16 Gouv.	15 C P. R.	14 Gouv.	13 C. P. R.
7 C. P. R.	8 B. H.	9 C. P. R.	10 Gouv.	11 Ecole.	12 Gouv.
6 Gouv.	5 C. P. R.	4 Gouv.	3 C. P. R.	2 Gouv.	1 C. P. R.

SUD.

Nota.—C. P. R veut dire *Chemin de f r Pacifique.*
B. H. — *Compagnie de la B ie d'Hudson.*
Gouv. — *Gouvernement du Canada.*

Les sections portant les numéros pairs, c'est-à-dire 2, 4, 6, 8, 10, etc., à l'exception des Nos 8 et 26, appartiennent au gouvernement, qui les donne gratuitement aux colons. Les sections impaires, 1, 3, 5, 7, 9, sont généralement la pro-

priété de la Cie du Pacifique à l'exception des sections 11 et 29 qui sont vendues pour le soutien des écoles. C'est la Cie de la Baie d'Hudson qui possède les Nos 8 et 26.

LES TERRES GRATUITES, (HOMESTEADS)—MOYEN DE LES OBTENIR—LES CONDITIONS.

On appelle *Homestead*, (prononcez hômestèd), l'octroi gratuit, moyennant $10 (52 francs 50), pour payer les frais de bureau que le gouvernement fait, de 160 acres de terre (64 hectares) à tout homme âgé de plus de 18 ans, ou aux veuves ayant des enfants.

Le signe $ placé devant des chiffres veut dire piastre ou dollar c'est à dire une pièce de 5 frs 25.

Il y a deux sortes de lots gratuits; ceux qui n'ont jamais été pris et qu'on peut obtenir pour $10 (52 frs 50) et ceux qui ayant été déjà concédés ont été abandonnés par les colons n'ayant pas rempli les conditions exigées par le gouvernement ou pour toute autre cause. Ces derniers s'obtiennent pour $20 (105 frs) de frais de bureau, mais ils sont meilleurs que les autres généralement ou mieux situés.

Tout homme âgé de plus de 18 ans marié ou célibataire, peut obtenir et choisir à son goût un lot gratuit de 160 acres ou 64 hectares, (homestead), en remplissant une des 3 conditions suivantes :

1. Le colon devra construire une maison habitable sur son homestead et, dans les premiers 6 mois de la concession, commencer à le cultiver. Pendant trois ans il continuera à en cultiver une étendue raisonnable et à y demeurer au moins 6 mois chaque année.

2. Le colon devra demeurer dans un rayon de 2 milles (3 kilom.) de son homestead, au moins 6 mois par année, pendant trois ans. Il devra durant la première année, labourer et préparer à semer 10 acres de terre (4 hectares); la seconde année semer et récolter ces 10 acres et en labourer 15 autres (6 hectares); le 3e année, semer ces 25 acres et en labourer 15 autres. Pour obtenir son titre de propriété (patente) au bout de 3 ans, il devra, en outre, avoir construit une maison habitable et y demeurer depuis trois mois.

3. Le colon devra, la première année, labourer et préparer pour semer au moins 5 acres (2 hectares); la 2me année semer ces 5 acres et en labourer 10 autres (4 hectares) et construire avant la fin de la 2me année une maison convenable et y demeurer pendant les trois années suivantes, tout en cultivant.

Le colon, pour obtenir ces lots devra s'adresser à l'agent du gouvernement qui a la charge de ces terres, soit en personne, soit par un tiers, avec une autorisation spéciale.

Le colon perd ses droits à son homestead, s'il n'en prend pas possession dans les six mois.

Le gouvernement donne ces terres en toute propriété, mais le colon ne reçoit son titre de propriété définitif et n'a le droit de les vendre que lorsqu'il a rempli les conditions de culture exigées par le gouvernement, c'est-à-dire au bout de 3 ou ans et même davantage. Le gouvernement ne met pas d'impôts sur ces terres, le colon n'a à payer que les taxes municipales. Le bois de chauffage et de construction qui peut se trouver sur un lot gratuit n'appartient au colon, que lorsqu'il a reçu son titre de propriété ; en attendant il peut s'en servir pour son usage mais ne peut en vendre qu'en payant une certaine redevance au gouvernement.

Le homestead forme un carré de ½ mille de longueur sur ½ mille de largeur (804 mètres 65 de chaque côté).

LES TERRES A VENDRE.

En outre de son homestead, le colon peut acheter autant de terre que ses moyens le lui permettent.

Un grand nombre de particuliers, de spéculateurs et de compagnies, ont des terres à vendre dans le Grand-Ouest du Canada, mais c'est la Cie du Pacifique qui en possède la plus grande quantité, celle qui offre aux colons les plus grandes facilités pour le paiement et le plus de sécurité pour l'acheteur. Cette Cie donne en effet des renseignements francs et sincères sur chaque lot en particulier et en indiquant si la terre est de première qualité, sablonneuse ou rocheuse, en prairie ou en bois, il n'y a ainsi aucun danger d'être trompé même pour l'acheteur le plus inexpérimenté. Les prix de ces terres sont très modérés, et elles sont vendues avec de grandes facilités de paiement.

On peut s'adresser pour obtenir les prix, les cartes et toutes autres informations au sujet des terres de la Cie du Pacifique au bureau de Mr. L. A. Hamilton, commissaire des terres de la Cie à Winnipeg.

LES TERRES GRATUITES ET LES TERRES A VENDRE.

L'octroi gratuit de 160 acres (64 hectares) que fait le gouvernement du Canada, à tous les hommes âgés de plus de 18 ans, est la plus belle aide qui puisse être donnée à des colons pour les engager à s'établir sur les belles prairies du Canada. C'est la plus grande facilité que l'on puisse donner à un homme pour devenir propriétaire ; mais nous devons dire cependant que ces lots gratuits se trouvent ordinairement à une distance variant de 15 à 30 milles (24 à 48 kilom.) et même davantage des stations de chemin de fer. Celui qui possède $1,000 à $2,000 (5,000 à 10,000 frs) fera mieux, à notre avis, d'acheter une terre près des lignes de chemins de fer, plutôt que de prendre un homestead ; il regagnera facilement la somme qu'il aura déboursée, par les économies qu'il opèrera sur les transports de ses denrées, et il aura aussi plus de choix.

Quelle que soit d'ailleurs la décision à laquelle s'arrête le colon, il peut être assuré d'avance que la qualité des terres à vendre est la même que celle des terres gratuites (*homesteads*). Elles sont tout aussi fertiles les unes que les autres. C'est leur éloignement du chemin de fer qui constitue leur principale différence, quoique cependant cette distance ne soit pas bien grande.

QUEL CAPITAL APPORTER.

Un gros capital n'est pas absolument nécessaire à celui qui veut s'établir dans les prairies. Une famille comptant 4 ou 5 travailleurs adultes réussit bien mieux qu'une autre avec un capital double ou triple, mais qui n'a à sa disposition que les bras du père et de la mère.

L'immigrant courageux et travailleur qui n'a que quelques centaines de piastres (800 à 1,200 frs.), réussit souvent mieux que le colon riche incapable de travailler lui-même, mais enfin, il faut un peu d'argent, assez pour subvenir aux premiers besoins.

Le colon énergique et économe, qui s'établira sur un homestead avec moins de 1,000 francs ($200), devra se borner à acheter les objets de première nécessité ; 2 bœufs, une charette, une charrue, une herse, ainsi que quelques meubles et les outils les plus indispensables. La maison qu'il construira et qui servira plus tard de laiterie ou d'écurie, ne lui coûtera pas cher Avec $30 ou $40 (150 à 200 frs.), aidé d'un ouvrier du pays, il peut la construire lui-même en quinze jours ; ce ne sera pas un château, mais plus tard, lorsque l'aisance sera venue, il en fera construire une autre plus confortable ; l'important est de se pourvoir d'un abri le plus tôt possible.

S'il a soin de semer, en arrivant, sur un premier labour, des pommes de terre, des fèves, des navets, des haricots, citrouilles et autres légumes, du lin dont il vendra la graine, son avenir est presque assuré, car les dépenses pour la nourriture seront très minimes, ne consistant, pour ainsi dire, qu'en viande et en farine.

Parmi les colons arrivés avec moins de mille francs ($200), et les trois quarts des émigrants français et belges sont dans ce cas, nous citerons M. Grimaud, du département de la Drôme, auquel il ne restait plus, à son arrivée, que la somme de $50 (250 frs.), et qui loin de se décourager, se mit de suite au travail. Il commença par prendre un homestead, puis s'engagea, avec sa femme et sa jeune fille de 16 ans, au service des voisins, pour $25 (125 frs) par mois, avec la nourriture et le logement. Un an après, il avait 10 acres (4 hectares semés en blé, 2 acres plantés en pommes de terre) et il possédait 10 bêtes à cornes. Ce résultat n'est nullement surprenant ; les dépenses étant nulles, M. Grimaud avait mis chaque mois, de côté, le salaire de la famille et s'en était servi pour faire labourer sa terre et acheter des animaux.

Interrogé sur la valeur du pays, M. Grimaud se déclara enchanté de sa nouvelle patrie et ne pût s'empêcher de reconnaître que, pour un cultivateur, il y avait en Canada plus d'argent à gagner qu'en France. Sans doute il est préférable de venir avec plus d'argent, plus on en a, plus le succès est certain, mais l'exemple que nous venons de citer, et qui n'est pas le seul, suffit pour prouver que le travail intelligent vaut un capital.

Voici comment les colons qui arrivent en Canada avec 3 ou 4,000 frs. pourraient employer leur argent.

Honoraires du Bureau des terres pour l'obtention d'un homestead ou lot gratuit	$ 10	50
Matériaux et construction d'une maison	100	500
Meubles, poële, lit, etc	50	250 "
2 bœufs ($100 à 120)	120	600 "
1 vache ($25 à 30	30	150 "
Charrue, herse, charrette	50	250 "
Provisions d'un an, en attendant la récolte pour une famillle de 5 personnes, grains de semence, etc	100	500 "
Outils, harnais et dépenses imprévues	40	200 "
Soit un capital de	$500	2,500 frs.

Une somme plus considérable permettrait certainement au colon de s'établir plus avantageusement, mais beaucoup ont commencé avec moins que cela, et sont aujourd'hui complètement à l'aise.

A ceux disposant de 8,000 à 10,000 frs. ($1,600 à $2,000), nous conseillons d'acheter des propriétés près du chemin de fer, plutôt que de prendre des *homes-*

teads. Quant aux colons à peu près sans argent, le mieux pour eux est de se mettre au service de leurs voisins et d'employer leur salaire en labour sur leur homestead.* Cet arrangement leur permettra d'obtenir, dès la seconde année, une bonne récolte en grain ; sans cela, ils seraient obligés d'attendre plusieurs années avant d'avoir économisé la somme nécessaire pour acheter les bœufs et les instruments d'agriculture nécessaires à l'exploitation. L'émigrant qui veut travailler, se tire toujours d'affaire.

CE QU'IL FAUT FAIRE EN ARRIVANT.

Le colon, surtout celui d'Europe, devra adopter les méthodes de culture dont la sagesse a été démontrée par l'expérience, et ne pas s'obstiner à vouloir cultiver comme il le faisait en Europe. Plusieurs se sont ruinés pour n'avoir pas suivi ce conseil. Il faut se rappeler que chaque pays a ses usages et qu'il est imprudent de ne pas s'y conformer. Le colon d'Europe a tout à apprendre en Canada et presque rien à montrer.

Par exemple, en ce qui concerne le défrichement de la prairie, on doit la première année, faire deux labours ; le premier, qu'on appelle *cassage*, se fait généralement dans les mois les plus chauds, juin, juillet et août, et le second en octobre et novembre ou au printemps suivant, à la profondeur de 5 à 6 pouces (0 m. 15) *et pas davantage*, les labours trop profonds donnant trop de développement à la paille. On appelle *casser* la prairie, retourner à la charrue, sur une épaisseur de 2 pouces (5 centim.), la couche gazonnée de la prairie pour la faire sécher. Le *cassage* est assez dur et exige deux bœufs ou chevaux, mais pour les labours subséquents, dans la terre si friable de la prairie, un seul bœuf suffit souvent. Toutes les autres années, on ne fait qu'un labour pour chaque récolte.

Les bœufs sont préférables aux chevaux, ils sont aussi forts, coûtent moins cher d'achat, n'exigent pas d'avoine et l'herbe de la prairie suffit à leur entretien.

Dès son arrivée, en mars ou avril, le colon doit aller voir les personnes qu'il connait ou auxquelles il est recommandé, leurs conseils lui seront utiles ; puis il conduira sa famille à l'hôtel ou bien chez des voisins qui voudront bien lui donner l'hospitalité pendant quelques jours, ou bien il logera sous une tente. Aussitôt sa famille à l'abri, il devra s'occuper de choisir son lot avec l'aide d'un guide ; ce lot choisi il fera construire immédiatement une petite cabane provisoire par un ouvrier du pays et se mettra lui-même à planter des pommes de terre et des légumes pour l'usage de sa famille. Si le colon vient pendant le cours de l'été de juin à octobre, ne pouvant rien semer, il devra construire sa maison et faire le plus de labour possible pour ensemencer au printemps suivant. En venant en mars ou avril, il pourra semer jusqu'à la fin de mai, sur un seul labour, du lin, dont la graine se vend bien, de l'orge, de l'avoine, toutes sortes de légumes, des navets et des pommes de terre jusqu'à la fin de juin, mais il n'obtiendra qu'une demi récolte, les grains ne réussissant complètement que lorsque le gazon de la prairie est complètement pourri et a été labouré deux fois. Quant au blé, il n'est pas prudent de le semer après le 10 mai, car passé cette époque, il n'a pas toujours le temps de mûrir avant les gelées d'automne.

LA CULTURE ET SES PROFITS

L'Europe ne pourra jamais lutter avec l'Amérique du Nord pour la production du blé à bon marché; les impôts, le morcellement de la propriété qui empêche l'emploi d'instruments perfectionnés, le haut prix de la terre s'y opposeront toujours.

En Canada, il n'y a pas d'impôts, la terre y est pour rien ou à peu près, et d'une si grande fertilité qu'il n'est pas besoin d'engrais; comment les pays d'Europe, surchargés de taxes de toutes sortes, avec un sol épuisé, pourraient-ils lutter avec le nôtre?

On a calculé que le prix de revient pour labourer, semer et récolter un acre de terre (2½ acres = 1 hectare) est de $7.25 ou 36 frs. 25, décomposé comme suit:

Labour et semence	$3 50	17.50 frs.
Semailles et hersage	50	2.50
Coupe du grain et mise en bottes par la moissonneuse-lieuse	1.25	6.25
Transport et mise en meule	1.00	5.00
Battage, maximum, 5 cents (0 fr. 25) du minot pour une récolte de 20 minots à l'acre	1.00	5.00
Total des dépenses par acre	$7.25	36.25 frs.
Moyenne des récoltes à l'acre depuis dix ans, 20 minots, à 60 cents (3 frs.)	12 00	60.00 frs.
Bénéfice net par acre	$4 75	23.75 frs.
Par hectare		59.37 "

Le battage ne coûte ordinairement que 4 cents du minot (0 fr. 20 pour le blé et, 3 cents pour l'avoine et l'orge). Le minot vaut 36 litres.

Plusieurs personnes ne comptent le coût du labour et de la semence qu'à $3 par acre; elles n'estiment les dépenses totales par acre mis en culture qu'à $6 50 (32 frs. 50), ce qui augmenterait encore le bénéfice, mais d'après le calcul ci-dessus, il est aisé de voir le profit considérable que peut faire un cultivateur qui, sur 50 acres seulement, semés en blé, peut réaliser un bénéfice net de $237.50, (1,187 frs. 50), *son travail payé, sur une terre qui ne lui coûte rien.*

Il faut remarquer aussi que nous n'avons calculé le prix de vente du minot de blé qu'à 60 cents (3 frs), tandis qu'il valait $1 00 (5 frs), en décembre 1888 et que la moyenne de la récolte, en 1887 et 1891, a été de 30 minots à l'âcre, (27 hectolitres à l'hectare) au lieu de 20, avec un prix de vente de 75 cents (3 frs 75) au lieu de 60 cents (3 frs).

Un cultivateur M. Carrey qui, en 1887, avait 200 acres (80 hectares) semés en blé, a récolté 6,000 minots, soit un rendement de 30 minots à l'acre, ou 27 hectolitres à l'hectare Le battage lui a coûté $1.50 par acre et les dépenses totales se sont élevées, pour les 200 acres à 1,550 (7,750 frs.) ou 7 75 par acre (38 frs. 75).

La vente de 6,000 minots de blé à 60 cents (3 frs.) lui a donné	$3,600	18,000 frs.
Les dépenses ayant été de	1,550	7,750 "
Il lui est resté un bénéfice net de	$2,050	10,250 "

Soit $10.25 par acre ou 128 frs. 12 à l'hectare.

Cette propriété, située à 2 milles (3 kilom.) du chemin de fer, avait été payée $8 l'acre, soit 100 frs. l'hectare. La valeur des 200 acres (80 hectares) était donc de $1,600 ou 8,000 frs. et dès la seconde année; cette terre donnait un bénéfice net de 10,250 frs. ($2,050,) c'est-à dire une somme supérieure à son prix d'achat.

Citons encore M. Neveu, de St Simon, province de Québec, qui, arrivé au Manitoba dans l'été de 1889, achetait une terre de 240 acres (96 hectares) en prairie pour $1,200, (6,000 frs), et dépensait en plus $1,200 (6,000 frs) pour la construction de maison et étables, soit en tout $2,400 (12,000 frs) Un an après, en 1890, il récoltait sur 140 acres, (56 hectares), 3,000 minots de blé, qui, au prix de vente de 70 cents, (3 frs 50) le minot, lui rapportaient $2,100 (10,500 frs), c'est-à-dire une somme presque égale au prix de toute sa terre.

Y a-t-il en Europe un seul propriétaire capable de nous montrer de si brillants résultats ?

LES GRAINS, LES LÉGUMES ET LES FRUITS.

Il n'est pas prudent de s'adonner exclusivement à la culture du blé, comme le font la plupart des cultivateurs, et nous ne cesserons de recommander la culture mixte, mais jusqu'à présent c'est le blé qui a constitué la principale richesse du pays. La variété semée est principalement le blé rouge dur d'Ecosse, le " *Red Fyfe,*" dont la précocité remarquable, le rendement élevé en grain et en farine font un des meilleurs blés connus. La production de ce blé en 1887, s'est élevée à 14 millions de minots (5 millions d'hectolitres), en 1890 à 20 millions de minots (7,200,000 hectolitres) et en 1891 à 30 millions de minots, repartie entre 15,000 à 16,000 fermiers. On donne la préférence au blé parcequ'il se vend toujours bien, mais cela n'empêche pas les cultivateurs de semer et récolter aussi en abondance, de l'avoine, de l'orge et tous les autres grains de l'Europe centrale; le maïs indigène mûrit parfaitement; les pois produisent beaucoup, mais ils ont une tendance à trop pousser; aussi recommande-t-on de semer les variétés naines de préférence à celles à hautes tiges. Toutes les plantes à racines, viennent bien, la chicorée, les pommes de terre produisent énormément, les betteraves sont d'une richesse saccharine très grande, par suite de l'absence de pluies, il n'existe pas encore malheureusement de fabriques de sucre pour utiliser ces précieuses qualités. La plupart des légumes des pays tempérés réussissent aussi très bien; on a vu aux expositions des choux et des betteraves pesant 36 livres, des courges de 190 livres, des carottes de 11 et 12 livres et des pommes de terre de 3, 4 et même 6 livres, le tout obtenu sans engrais sur la terre vierge des prairies; les oignons, les melons, les concombres, les tomates, les haricots et fèves, poussent dans tous les jardins.

Les fruits ne sont pas encore beaucoup cultivés, les vergers sont rares car le pays est nouveau, et les colons ne sont pas établis depuis assez longtemps, mais on trouve à l'état sauvage, la fraise, la framboise, la mure, les groseilles, les gadelles, les cassis, les bluets (myrtilles), les atocas (canneberges), les saskatounes qui ressemblent aux bluets et avec lesquelles on fait une espèce de vin agréable, les cerises à grappes, les prunes et les cerises. Tous ces fruits sauvages peuvent être améliorés par la culture. Le houblon croît partout à l'état sauvage dans les bouquets de bois, il en est de même de la vigne sur les bords de la Rivière Rouge et de l'Assiniboine; on a commencé à planter des pommiers, mais pour réussir il faut mettre les jeunes arbres à l'abri des vents du Nord, et planter des variétés rustiques, pommiers de Russie et pommettes, (crab apples) de Sibérie. Le pays ne laisse donc rien à désirer sous ce rapport.

L'ÉLEVAGE DES BÊTES A CORNES.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE.

La culture des terres, à la portée du plus grand nombre, demande surtout des bras, mais l'élevage qui exige moins de main d'œuvre et plus de capitaux, donne aussi d'excellents profits.

Dans le Grand Ouest du Canada, l'élevage seul des bêtes à cornes procure un revenu de 30 à 35 pour cent par année, mais le système mixte, c'est-à-dire celui produisant à la fois de la viande, du beurre ou du fromage, est le plus avantageux. Il est vrai qu'il ne peut pas être pratiqué sur une grande échelle, parce qu'on ne peut pas trouver assez de personnes pour traire les vaches, mais il donne satisfaction partout où il est employé.

Le produit d'une vache, en beurre ou en fromage, pendant l'été, varie de $15 à $20 (75 à 100 frs), et une bonne vache ordinaire donne généralement pendant cette saison de 100 à 150 livres de beurre, aux prix de 15 à 18 cents (0 fr. 75 à 0 fr. 90). En se basant seulement sur une production de 100 livres de beurre par été, on obtient par vache, une somme variant de $15 à $18, (75 à 90 frs), et le colon qui se livre à la culture peut donc encore obtenir, aidé de sa famille, le revenu suivant d'un troupeau de 20 vaches:

2,000 livres de beurre (100 livres par vache) à 15cents....	$300	1,500 frs.
Valeur du petit lait ($2.00 par vache) pour 20.....	40	200 "
Total.....	$340	1,700 "

Si le beurre était vendu 18 cents (0 fr. 90) les recettes seraient de $400 ou 2,000 francs.

Les dépenses se comptent ainsi :

Achat de 20 vaches à $25 (125 frs) chaque.....	$500	2,500 frs.
40 tonnes de foin pour l'hiver à 2.00.....	80	400 "
Etables $250 à.....	300	1,500 "
Total des dépenses	$880	4,400 "

Les terres à pâturages se payent communément de $2.00 à 4.00 l'acre (25 à 50 frs. l'hectare), et un troupeau de cette sorte, exige environ 100 acres d'une valeur de $300 (1,500 frs); pour une dépense d'au plus $1,200 (6,000 frs.) on obtient donc un revenu de $340 à $400 (1,700 à 2,000 frs)., soit de 28 à 33 pour cent, sans compter le croît du troupeau. Le revenu donné par les vaches est plus élevé, lorsqu'on se trouve à proximité d'une beurrerie ou d'une fromagerie coopérative, le produit de ces fabriques obtenant toujours un prix supérieur à celui de la ferme. En général, on estime qu'une vache donne, chaque année, un revenu brut égal à sa valeur et les pâturages étant en commun, c'est-à-dire libres pour tout le monde, la nourriture, pendant l'été, est comptée pour rien. Si on ajoute que l'herbe des prairies est si abondante et si nutritive qu'elle influe sur la qualité du lait, que dans les beurreries on obtient, en moyenne, 4½ livres, et 4¾ livres de beurre par 100 livres de lait, tandis qu'en Europe, la moyenne n'est que de 4 pour cent, on pourra voir quelles immenses richesses restent encore inexploitées dans les prairies du Canada.

Pour l'élevage seul, voici des notes qui nous sont communiquées:

100 vaches produisent chaque année 90 veaux, et sur ce nombre 75 à 80 parviennent à l'âge d'un an; 20 vaches doivent donner en moyenne 16 veaux chaque année, soit 48 têtes, en trois ans, en ne comptant pas le produit des génisses mettant bas la troisième année, c'est-à-dire qu'au bout de trois ans, un troupeau fait plus que tripler; d'où le tableau suivant.

Achat de 50 vaches à $25 (125 frs.)	$1,250	6,250 frs.
Etables pour ce troupeau et son croît	800	4,000 "
Total	$2,050	10,250 "

Avoir au bout de 3 ans par le croît seul:

80 têtes à $20 (100 frs.)	$1,600	8.000 "
50 têtes à $8 (40 frs.)	400	2,000 "
Total	$2,000	10,000 "

L'augmentation du troupeau en trois ans a été de 130 bêtes d'une valeur de $2,000 (10,000 frs.); le capital s'est presque doublé. Il suffit de 250 acres de terre (100 hectares) pour garder un troupeau de cette sorte.

L'ÉLEVAGE MIXTE.

Le cultivateur se livrant à la production du beurre ou du fromage obtiendrait en outre de son troupeau de 20 vaches, au bout de trois ans, par le croît seul, le résultat suivant:

32 têtes à $20 (100 frs.)	$640	3,200 frs.
20 têtes à $ 8 (40 frs.)	160	800 "
Total pour trois ans	$800	4 000 "

Soit par année $266 ou 1,330 frs. On voit de suite les avantages de ce système, surtout pour les fermiers d'Europe, disposant d'un petit capital et faisant valoir eux-mêmes; les dépenses, pour les étables, le terrain et l'entretien des animaux sont les mêmes que pour l'élevage simple, mais par le fait seul de l'emploi, en plus, du lait du troupeau, on obtient un revenu presque double, se décomposant ainsi:

Produit en beurre de 20 vaches	$340	1,700 frs.
Par le croît	266	1,330 "
En tout	$606	3,030 "

Soit un revenu de 68 pour cent pour un capital de $880 (4,400 frs.) La main d'œuvre étant fournie par la famille, n'est pas comptée.

Il faut aussi remarquer que le coût des étables, peut être réduit d'une manière très considérable, si on les construit à la façon du pays, c'est à-dire en perches recouvertes de paille et de foin. Une semblable étable pour 100 bêtes à cornes, ne coûte pas plus de $50 (250 frs.)

Un acre de terre en prairie produit de 1½ à 3 tonnes de foin naturel. Il en coûte de 75 cents à $1.00 (3 frs. à 5 frs.) pour la coupe et la mise en meule d'une tonne.

L'ÉLEVAGE DES MOUTONS.

L'élevage des moutons dans le Manitoba et tout le Nord-Ouest du Canada promet d'être une des industries les plus lucratives du pays, et les prairies offrent des

pâturages si bien arrosés, si bien appropriés aux moutons que nous doutons qu'il y y ait un seul pays au monde qui puisse surpasser leurs avantages naturels. Le climat n'est pas trop chaud en été, l'hiver est sec et salubre, les pluies froides et les tempêtes de poussière si préjudiciables aux toisons, y sont inconnues; tout concourt à faire du Grand Ouest du Canada, le pays par excellence pour l'élevage des moutons.

On a vu quels grands profits on retire de l'élevage des bêtes à cornes par la production du beurre et du fromage et il y en a cependant qui prétendent que les bénéfices donnés par les moutons sont encore plus considérables, sont réalisés en bien moins de temps, car la viande du mouton, plus vite formée, se vend à un prix plus élevé que celle du bœuf et est plus recherchée.

Le premier troupeau important de moutons a été amené du Montana en 1884 et consistait surtout en mérinos et mérinos croisés, c'est encore la race que l'on préfère pour les troupeaux nombreux, ou du moins celle que l'on rencontre le plus souvent. Les opinions varient au sujet de la race de moutons la plus productive, mais on peut dire que toutes les races rapportent de beaux bénéfices, si elles sont bien soignées. La race Mérino Leicester est peut-être plus avantageuse, tant sous le rapport de la laine que sous celui de la viande; d'autres et ils sont nombreux, leur préfèrent les Shropshire; d'autres encore aiment mieux les Cotswold et les Oxford Downs, quoi qu'il en soit, soignez convenablement vos troupeaux et quelle qu'en soit la race, vous y trouverez votre profit.

RÉSULTATS OBTENUS DANS L'ÉLEVAGE DES MOUTONS.

Cochrane Ranche, 30 janvier.

Monsieur,

Il y a actuellement sur ce ranche 7,000 moutons. J'ai vendu l'année dernière pour $7,000 (35,000 frs.) de laine. C'est le produit du troupeau que j'ai ici. Nos brebis sont de race mérino et nous les croisons avec des béliers Shropshire que nous importons d'Europe. Le croisement nous donne beaucoup de satisfaction sous le rapport de la production de la laine et de la viande, mais nous croyons que les Cheviots d'Ecosse feraient mieux et donneraient des produits plus rustiques, qui demanderaient peu ou pas de nourriture à l'étable pendant l'hiver.

Nos moutons sont divisés par troupeaux de 2,500 têtes en hiver et 1,500 en été. Nos étables couvertes ne sont abritées que des vents du nord et de l'ouest; nous ne nourrissons nos moutons avec du foin que pendant les matinées froides de décembre et janvier.

Avec du soin, nous nous attendons à voir nos troupeaux s'accroître de 100 pour cent par année.

La saison de l'agnelage commence le premier de mai, celle de la tonte vers la mi-juin; chaque toison pèse en moyenne 6 livres (2 kilogr. 718). Les pertes dans les grands troupeaux ne devraient pas dépasser 3 pour cent par année.

La mortalité parmi les agneaux est surtout très-petite et beaucoup moins élevée qu'en Ecosse. Toutes les maladies qui affectent les moutons en Europe sont inconnues par ici, ainsi que les insectes, mais par précaution, nous lavons les moutons chaque année.

(Signé,) E. B. Cochrane.

Voici des chiffres qui nous sont communiqués par un autre éleveur:

CAPITAL INVESTI.

Achat de 2,000 brebis à $4 00 (20 frs.) en moyenne.....	$8,000	40,000 frs.
Maison, enclos, abris, outils.....	1,200	6,000 "
25 béliers à $30 (150 frs.).....	750	3,750 "
Total	$9,950	49,750 "

DÉPENSES PAR ANNÉE.

Un berger et sa pension.	$ 500	2,500 "
Un assistant	400	2,000 "
2 hommes en plus pour 4 mois pendant l'agnelage.....	300	1,500 "
Tonte des moutons	150	750 "
Taxes, sel, dépenses diverses.....	300	1,500 "
Total.....	$1,650	8,250 "

REVENU.

Laine de 2,000 moutons, 12,000 livres à 12 cents (0 fr. 60).	$1,444	7,220 "
Augmentation du troupeau 40 pour cent de 2,000 moutons soit 800 à $4 00 (20 frs.).....	3,200	16,000 "
Revenu pour l'année	$4,644	23,220 "
Dépenses en un an.....	1,650	8,250 "
Revenu net.....	$2,994	14,970 "

Ou 30 pour cent du capital.

Ce bénéfice est un minimum, car on peut remarquer que nous n'avons compté l'augmentation du troupeau qu'à 40 pour cent, tandis que bien souvent elle est du double. Les dépenses pour la construction des maisons et des abris pourraient aussi être réduites, en employant les matériaux que l'on trouve sur les prairies.

Les terres pour l'élevage s'achètent pour $2 et $3 de l'acre (25 à 37 frs. 50 l'hectare); on peut les louer si on ne veut pas les acheter, mais comme au Manitoba et dans une grande partie de l'ouest du Canada, les pâturages sont libres, c'est-à-dire en commun, la nourriture des moutons ne coûterait absolument rien, pendant l'été, et très peu de chose pendant les quelques mois d'hiver où on leur donne du foin. Le colon qui se livrerait à cette opération, même sans posséder de grands terrains, réaliserait de bons profits, en envoyant paître ses troupeaux sur toutes les terres vacantes non encloses, là où c'est permis.

Un autre éleveur nous donne les renseignements suivants:

Une section de prairie fraiche (640 acres ou 258 hectares) peut nourrir de 4 à 500 moutons.

J'emploie un bélier pour 40 brebis, et achetés entre 2 et 3 ans, je les paye de $25 à $40 (125 à 200 frs. chaque); j'ai payé mes brebis qui sont des croisés mérinos, de $4½ à $5, (23 frs. à 25 frs.) j'estime qu'un mouton me donne chaque année un profit net de $2 (10 frs.) Une tonne de foin suffit pour entretenir 5 moutons pendant tout l'hiver. Ce foin me coûte au plus $3 (15 frs). Un agneau du printemps se vend à 3 mois de $2,50 à $3, (12 frs. 50 à 15 frs)

Voici quel était le cours des laines sur le marché de Winnipeg le 1er juin dernier : Pure southdown..... 22 à 24 cents.
Shropshire..... 20 à 21 "
Choisie pour drap, tweeds..... 19 à 20 "

EN SUINT NON LAVÉE.

Mérino.....	14 à 15 cents	Pure Southdown.....	12 à 13 "
Shropshire....	11 à 12 "	Ordinaire	10 à 11 "

Le tout par livre de 454 grammes. La viande de mouton se vendait à la même époque de 12 à 14 cents et le bœuf de 6 à 7 cents par livre (le cent valant 5 centimes de France).

Avec les nombreux avantages que nous venons d'énumérer, il ne faut pas s'étonner de la brillante réussite des personnes qui se sont engagées dans ces diverses occupations. Il y a certainement un bel avenir pout tous les gens d'Europe et ceux des anciennes provinces qui viendront apporter dans l'Ouest du Canada, leur travail, leurs capitaux et leurs industries.

LES MINES DE L'ALBERTA ET DE LA COLOMBIE.

LES MINEURS FRANÇAIS ET BELGES.

On trouve dans le Grand Ouest du Canada de l'or, de l'argent, du cuivre, du fer et des minerais de toutes sortes, Il y a surtout des mines de charbon inépuisables dont plusieurs sont en exploitation.

Un grand nombre de mineurs de France et de Belgique pourraient trouver de l'ouvrage dans ces mines, notamment dans celle de Lethbridge, à des prix très-rémunérateurs, comme le témoigne la lettre suivante adressée à M. A. Bodard, secrétaire de la société d'immigration française à Montréal :

LETHBRIDGE, Canada, 17 juillet 1890.

Monsieur,

En réponse à votre honorée du 9 courant, je puis vous dire que pour les mineurs, il y a de l'ouvrage ; on demande des hommes par la voie des journaux (voyez la Presse libre). Pour le salaire, c'est 80 cents (4 francs) la tonne, par conséquent un mineur peut gagner $3 par jour, (15 francs) ; la mine travaille tous les jours, excepté le dimanche. Je pourrai vous dire que cet hiver, on travaillera tant que l'on pourra avec le nouveau chemin de fer. Quant aux hommes pour travailler en dehors de la mine, les gages sont de $1.75 à $2 00 par jour (8 frs. 75 à 10 frs.)

Nous pouvons être ici une centaine de Français et de Belges, les catholiques sont les plus nombreux. Il n'y a que la mine ici pour travailler, pas une autre branche de commerce, mais ça viendra.

(Signé,) ARTHUR MALACORD.

M. Malacord vient de France, il travaillait dans les mines de charbon du Pas de Calais.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LES AVANTAGES DU PAYS.

Les belles prairies de l'Ouest du Canada conviennent surtout aux émigrants d'Europe et aux fils des cultivateurs de la Province de Québec qui ne veulent pas s'enfoncer dans la forêt pour s'y tailler un patrimoine. Là, pas de bois à abattre ni à faire brûler, pas de souches à arracher, pas de fossés à creuser, la terre est toute faite, couverte partout d'un riche gazon naturel, toujours prête à recevoir le soc de la charrue; le temps qu'on emploie ailleurs à abattre les arbres est employé ici à labourer et à semer. En toute saison le colon peut se rendre en voiture jusque sur son lot, et s'il vient au mois de juillet ou août, il peut dès le lendemain de son arrivée couper à la faucheuse tout le foin nécessaire à l'hivernement de ses animaux. Deux bœufs labourent de un acre à un acre et demi par jour; dans le cours de l'été, le cultivateur peut ainsi préparer de 25 à 30 acres; s'il a de quoi vivre en attendant la moisson prochaine, son avenir est assuré; au bout d'un an il se trouvera plus avancé qu'un colon établi sur une terre boisée au bout de 10 à 12 ans d'un dur travail de défrichement.

On n'y ressent pas de ces coups de vents épouvantables, de ces cyclones qui sèment partout, sur leur passage, la mort et la dévastation, comme dans le Dakota et l'Ouest des Etats-Unis. On n'y éprouve jamais de sécheresse comme au Texas et dans l'Amérique du Sud, il ne pleut pas souvent mais les récoltes n'en souffrent jamais, car en hiver la terre gèle à une profondeur de 2 à 3 pieds et au printemps elle dégèle doucement, fournissant longtemps l'humidité nécessaire à la végétation. Le climat est chaud en été, froid en hiver, mais d'une salubrité incontestable; il n'y règne ni fièvres ni maladies épidémiques, l'air est partout pur, sec et vivifiant. Il n'y a pas de bêtes féroces, ni de serpents, mais des animaux à fourrures précieuses, du gibier et du poisson en abondance. "Ah! si en France on connaissait ce pays, s'écriait M. Bigot, Français de la Loire Inférieure, actuellement établi à Oak Lake, tout le monde y viendrait." Le brave cultivateur résumait en quelques mots les nombreux avantages du Grand Ouest du Canada.

LE CANADA UN DES BEAUX PAYS DU MONDE.

En 1763, la France cédait à l'Angleterre un territoire immense comme l'Europe, le Canada et ce que Voltaire appelait dédaigneusement "quelques arpents de neige" est devenu un grand pays de plus de cinq millions d'habitants et il y a de la place pour 100. Traversé par le plus beau fleuve du monde, le Saint-Laurent, que les navires du plus fort tonnage remontent jusqu'à 986 milles (1826 kilomètres) de son embouchure, pour venir accoster aux quais de Montréal, le Canada possède les plus grands lacs du monde, les lacs Supérieur, Huron, Erié et Ontario; le plus grand pont du monde, le pont Victoria, en face de Montréal, d'une longueur de 9,1 4 pieds (2,800 mètres); la plus puissante compagnie de chemin de fer, la compagnie du Pacifique, exploitant la plus longue ligne du monde, le chemin de fer Canadien du Pacifique qui, sans compter les embranchements, s'étend de Québec à Vancouver, de l'Atlantique au Pacifique, sur une longueur de 3,078 milles (4,954 kilom.), et les trois plus puissantes lignes de steamers du monde, les lignes Allan, Dominion et Beaver. Le Canada est plus près d'Europe que les Etats-Unis, car Halifax, son port d'hiver, n'est qu'à 2,480 milles de Liverpool, tandis que New-York en est à une distance de 2,986 milles; son système de navigation par les lacs, les fleuves et les canaux est incomparable, et il est sillonné, en tous sens, par

14,000 milles de chemins de fer, (22,530 kilomètres), qui ont transporté en 1891 plus de 13 millions de voyageurs. Enfin, le Canada est peuplé par les enfants de deux grandes nations, les Anglais et les Français, qui s'entendent parfaitement, sur ce continent, pour arriver à faire de leur nouvelle et commune Patrie le plus beau, le plus prospère et le plus libre pays du monde.

LE CANADA EN FRANCE.

Lettres, questions et réponses sur le Canada.

Pour donner une idée de ce que l'on dit en France du Canada, nous publions ci-dessous des extraits de lettres et des questions que nous avons reçues de France avec les réponses qui y ont été faites. On peut voir à nos bureaux, les originaux de toutes ces lettres, il est donc facile d'en vérifier l'authenticité.

X..... Jura Octobre 1891.

A Mr. A. Bodard, secrétaire de la Société d'Immigration française, à Montréal, Canada.

Monsieur le Secrétaire,

Je viens vous demander des renseignements sur le Canada. Je voudrais aller dans un village où il y a beaucoup de Français, être rapproché du chemin de fer; voudriez-vous avoir la bonté de me dire si le lot que me donnera le gouvernement sera loin de mon domicile dans le village, si je trouverai à mon arrivée une maison à louer ou à acheter, si je puis apporter des arbres fruitiers; nous partons une dizaine de ménages, les uns emmènent leur femme et leurs enfants, moi je laisse la mienne, je veux aller voir avant: François J..... qui est parti de chez nous pour le Manitoba dit qu'il a pris un lot gratuit du gouvernement et est très content, mais il ne dit pas s'il est bien éloigné de son lot. Dites-moi aussi si le défrichement de la terre peut se faire avec deux bœufs, chez nous il en faut plus, aussi si les récoltes sont aussi belles qu'on le dit et comment loge-t-on l'avoine, le blé, est-ce dans des granges ou en meules? Dans quel mois que l'on sème et qu'on récolte; y a-t-il des poules, des oies, des canards, des pommes de terre comme chez nous. Je trouve que le lot de 64 hectares que donne pour rien le gouvernement, c'est trop grand pour moi, je n'en veux que la moitié, car on pourrait me forcer à tout cultiver et je crois que je ne pourrai pas même remplir les conditions du gouvernement. Combien qu'un domestique peut gagner chez vous par année sur une ferme.

Signé X. ....

Réponse.

Les colons qui viennent s'établir en Canada ne restent pas dans les villages; ils bâtissent leur maison sur le lot gratuit donné par le gouvernement, et ils choisissent eux-mêmes ce lot. Chaque cultivateur demeure sur sa ferme, ce qui est bien plus commode pour cultiver; dans les villages il n'y a que les marchands, les forgerons, ouvriers de métiers, rentiers, le curé, le médecin, etc .. On trouve quelque fois à louer des maisons dans le voisinage de son lot, mais il n'y faut pas compter. En arrivant vous placez votre famille à l'hôtel ou chez un voisin complaisant, vous allez choisir votre lot puis bâtissez dessus le plus vite possible une petite maison; cela vous coûtera de 150 à 200 francs et une quinzaine de jours d'ouvrage n'apportez pas d'arbres fruitiers avec vous, il y en a en Canada qui sont acclimatés

au pays; les vôtres ne réussiront pas et vous coûteront très cher de transport. Il vaut mieux venir en famille, mais comme vous avez l'air de douter de la fertilité du pays, de ses abondantes récoltes, venez seul et je suis certain que vous serez vite converti. Mr. J ..... demeure sur son lot, à environ trois lieues de l'église. Le défrichement ou premier labour se fait au Manitoba avec une paire de bœufs, trois petits chevaux du pays (poneys); vous ne pouvez comparer les défrichements de mauvaises terres de bruyère qui exigent en France 2 ou 3 paires de bœufs avec le premier labour ou défrichement qui se fait en Canada sur une terre riche et fertile poussant du foin naturellement. Dans la Province de Québec on loge le grain dans des granges, mais au Manitoba tout se met en meules: on sème le blé en Avril, l'orge, l'avoine et les pommes de terres en Mai; tout est mûr dans le mois d'Août, ça pousse bien plus vite qu'en France, ainsi on a constaté qu'en moyenne le blé croissait de 1 pouce, (2½ centim.) par jour, depuis sa sortie de terre jusqu'au moment de le couper. Le tabac, le maïs, la pomme de terre viennent d'Amérique et on trouve en Canada tous les animaux domestiques. Personne ne vous forcera à cultiver tout votre lot de terre de 64 hectares, mais le gouvernement ne vous donnera votre titre de propriété qu'au bout de 3 ou 5 ans, lorsque vous aurez rempli les conditions qu'il exige, c'est à dire quand vous aurez labouré et semé 6 hectares Une paire de bœufs laboure par jour près d'un demi hectare, soit les 6 hectares en 12 jours, si vous n'êtes pas capable en 3 ou 5 ans d'avoir sur votre lot cette quantité de terre en culture, vous faites mieux de rester en France, des paresseux on n'en a pas besoin en Canada. Si vous croyez avoir trop de terre actuellement pour vous seul, lorsque vos enfants seront grands et pourront vous aider, votre situation sera changée, vous n'avez qu'à cultiver ce que vous pourrez et laisser le reste en pâturage. La moitié des 64 hectares vous coûtera le même prix comme frais de bureau, soit $10 ou 52 frs. 50; vous avez donc tout intérêt à tout prendre; dans quelques années, si vous ne voulez pas tout garder, vous trouverez facilement à vendre ce que l'on vous donne maintenant pour rien. Un domestique de ferme gagne en Canada de 600 à 1,000 frs. par année avec la nourriture et le logement, on trouve facilement à les placer; je ne les conseille pas de rester longtemps domestiques, aussitôt qu'ils auront fait quelques économies, je les engage à prendre une ferre et à s'établir à leur compte, c'est le meilleur moyen pour eux d'acquérir une situation indépendante et de devenir propriétaire. Je ne considère l'émigration que comme un moyen d'améliorer la position des classes pauvres d'Europe. Vous trouverez beaucoup d'autres renseignements dans les brochures et circulaires que je vous envoie.

(Signé,) A. Bodard,

X..... 2 Sèvres, 1890.

Monsieur Bodard,

Agent d'émigration en Canada.

Je regrette beaucoup de n'avoir pas reçu votre lettre huit jours plus tôt, car j'ai été détourné par des médiseurs et des calomniateurs de votre pays ainsi que trois autres familles et j'ai renouvelé le bail de ma ferme pour 3 ans. Il faut que je vous raconte ce qu'on dit du Canada. On dit que les buffalos ravagent toutes les récoltes des cultivateurs, que les loups vont chercher les troupeaux jusque dans les écuries, qu'on n'a pas le droit d'écrire en France, qu'on décachète les lettres avant de partir du Canada et qu'on empêche de parvenir les mauvaises. On dit chez

nous que ce n'est pas vrai que le gouvernement canadien donne 64 hectares de bonne terre pour rien, qu'il les donne seulement pour 99 ans et ensuite les reprend, que le fonds n'est pas à nous et qu'on empêche les colons de revenir en France. Ce qui nous a le plus effrayé c'est que le bruit a circulé que Jacques B..... qui était parti pour le Canada avait eu sa fille et sa femme mortes en passant la mer, ça a causé un grand tumulte et ça en a empêché plusieurs de partir, mais depuis le sieur B..... a écrit à son père qu'ils étaient tous en bonne santé et qu'il ne leur était arrivé aucun accident sur mer et qu'ils étaient très contents d'être en Canada. Tout cela en a rassuré beaucoup. Pour moi vos réponses et les brochures que vous m'avez envoyées m'ont complètement satisfait, je suis décidé à partir en 1893 et je ne vous dis pas adieu mais au revoir.

(Signé,) BAPTISTE M.....

RÉPONSE.

Tout le mal qu'on dit en France sur le Canada ne m'étonne plus, j'y suis habitué. On ajoute foi en France à tant d'absurdités, on raconte parfois de si grosses bêtises, surtout sur les pays étrangers, on trouve des gens d'une crédulité si étonnante, qu'il faut bien pardonner à ceux qui les répètent, les niaiseries qu'ils entendent quand ils le font par ignorance, mais malheureusement on voit assez souvent des grands propriétaires, et des gens instruits essayer de détourner du Canada ceux qui ont l'intention d'y aller et cela dans le but de garder les gens dans la misère pour les faire travailler pour 75 centimes et un franc par jour; mais le peuple qui s'instruit tous les jours voit clair dans leur jeu et perd toute confiance dans des hommes qui n'agissent que par intérêt. Il y a longtemps que les buffalos (bisons) n'existent plus; leur peau se vendait de 100 à 120 frs. et on les a tous tués; les loups du Canada sont bien plus petits que ceux de France et ne font aucun ravage. Le gouvernement donne le lot de 64 hectares en toute propriété et vous pouvez le vendre quand vous aurez rempli vos conditions. Le Canada est un pays si libre qu lorsque vous débarquerez ou voudrez vous en retourner, on ne vous demandera même pas votre nom; on n'exige ni passeport ni aucun papier, libre à vous de tromper si vous le voulez, personne n'ira aux preuves et encore bien moins ne décachètera vos lettres. Il n'est jamais arrivé d'accident sur mer sur les grands navires qui viennent en Canada, il n'y a aucun danger. Je ne puis que conseiller à tous ceux qui veulent venir en Canada de m'écrire avant leur départ et s'ils n'ont pas confiance en moi de consulter les colons français et belges établis au Manitoba, et de leur demander leur avis. Leurs renseignements concorderont certainement avec les miens.

(Signé,) A. BODARD.

France, Juin 1891.

Monsieur Bodard,

Voulez-vous m'envoyer les brochures sur le Canada pour que je puisse connaître ce pays là dont on parle beaucoup par chez nous depuis quelque temps; les uns en disent du bien, les autres beaucoup de mal. Ainsi M. P.... a écrit chez lui qu'il faisait un froid terrible l'hiver et qu'il s'y était gelé un pied. J'ai entendu dire par un notable que le garçon de Jean B.... qui désirait se marier, pour avoir le consentement de son père, avait dû payer 50 frs; que les curés chez

vous sont les maires, et marient le monde, que les fermiers sont obligés de leur payer un dixième de leur revenu et que certains curés se font de 20 à 25.000 frs d'appointement, et que vous êtes comme nous étions avant 1793. Quelques uns qui ont des livres sur le Canada disent qu'il ont lu qu'il y a en Canada beaucoup de gibier, mais on ne croit pas cela, car le gibier, les lapins, les lièvres doivent mourir de faim en hiver où ils n'ont rien à manger; on ne veut pas croire non plus que vos chemins de fer marchent en hiver, il y a trop de neige.

Voudriez-vous me dire qu'est-ce qu'on fait l'hiver par chez vous, si la vigne y pousse et si on boit du vin; on m'a dit aussi que vous étiez Français et que vous habitiez le Canada depuis longtemps je serai content que vous me donniez franchement votre opinion sur le pays, vous comprenez bien que je ne voudrais pas aller demeurer dans un pays où on gèle l'hiver, où on ne boit pas de vin et où les curés sont les maîtres.

Recevez monsieur mes salutations,

X.....

Réponse de M. A. Bodard.

Monsieur,

Cela ne m'étonne nullement qu'il y ait des émigrants qui disent du mal du Canada, ceux qui nous arrivent ne sont pas tous bons. Ainsi M. P ... dont vous me parlez, et qui aime à boire, aurait dû vous dire franchement que s'il s'est gelé un pied, l'hiver dernier, c'est parce qu'étant en état d'ivresse, il s'est endormi sur la neige et y serait certainement mort si des passants ne l'avaient ramassé.

Il y a bien des gens en France qui parlent à tort et à travers des choses qu'ils ne connaissent pas, s'ils se donnent ainsi de l'importance chez eux, ici ils se rendent ridicules. Votre notable ne brille pas par son génie, ou bien est de mauvaise foi pour parler comme il le fait. En Canada un garçon de 21 ans n'a pas besoin du consentement de son père pour se marier, il est bien plus libre sous ce rapport qu'en France où jusqu'à 25 ans s'il veut se marier il lui faut le consentement de ses parents. Le mariage civil, comme il se pratique en France et dans deux ou trois autres pays d'Europe n'existe pas en Canada, en Angleterre et aux Etats-Unis, ce ont les prêtres ou ministres des différents cultes qui marient leurs adhérents; ceux qui n'appartiennent à aucun culte se marient devant les juges de paix. Chacun est maître de ses actions. Pour l'entretien des membres du clergé, dans tous les pays où l'Eglise est complètement séparée de l'Etat ce sont les fidèles des différents cultes qui soutiennent leurs prêtres volontairement, l'Etat ne les paye pas comme en France ou en Belgique; catholiques et protestants construisent leurs églises à leurs frais, payent les ministres de leur culte et le gouvernement central du Canada n'a rien à y voir. Généralement dans la province d'Ontario et au Manitoba, les catholiques qui veulent avoir un prêtre pour les desservir, s'entendent entre eux pour lui donner un salaire de 2 à 5.000 frs. Chacun paye suivant ses moyens depuis 5 francs jusqu'à 50 francs par année; dans d'autres endroits, les cultivateurs payent leurs prêtres en grain. Ceux qui ne sont ni catholiques ni protestants ne payent rien du tout et personne ne les force. Y a-t-il là rien de plus juste et je ne vois pas ce qu'on peut trouver à critiquer dans ce système, car il est tout naturel que celui qui a besoin d'un prêtre rémunère ses services. Il n'y a que les ignorants qui peuvent dire que le Canada se trouve dans la même position que la France

avant 1793; nous jouissons en Canada et depuis plus longtemps que la France, de l'égalité la plus complète et de toutes les libertés: liberté de réunion, d'association de la presse, des cultes, sous un régime véritablement constitutionnel et démocratique.

L'hiver, le gibier se nourrit de l'herbe sèche, des bourgeons, des jeunes branches au besoin de l'écorce des arbres, et nos chemins de fer marchent continuellement; on est parfois obligé d'enlever la neige sur les voies mais cela n'arrive pas très-souvent, comme vous pourrez vous en convaincre, si vous venez par ici. L'ouvrage ne manque pas pendant l'hiver aux cultivateurs courageux; la neige empêche il est vrai le travail de la terre, mais nullement les autres travaux extérieurs. Pendant cette saison les hommes abattent les arbres, coupent et charrient du bois de chauffage pour leur usage ou pour la vente; ils soignent leurs animaux, battent leur grain, le transportent sur le marché; à l'intérieur les femmes font le ménage, filent et tissent leur chanvre, le lin ou la laine; les hommes pourraient aussi s'occuper à faire du savon, du charbon de bois, de la corde, de la fécule, à tourner et fabriquer des objets en bois comme cela se pratique dans le Jura et plusieurs autres parties de la France, à tresser de la paille et des paniers, toutes industries profitables. Soyez assuré que l'ouvrage ne manque pas à celui qui veut s'occuper.

Il fait froid sans doute en hiver, mais pas continuellement; nos poêles entretiennent dans nos maisons une douce chaleur; on peut sortir presque en tout temps, le soleil brille presque toujours, le froid n'est certainement pas désagréable comme celui de France et de Belgique. La preuve que la température est très supportable c'est que tous les animaux domestiques, à l'exception des vaches donnant du lait, peuvent rester dehors tout l'hiver sans en souffrir. Si notre hiver a ses inconvénients il a aussi ses commodités. On tue, au mois de décembre, les bœufs, vaches, moutons, porcs, volailles, que l'on ne veut pas nourrir, on les expose au froid ainsi que le gibier et le poisson et on peut les conserver gelés jusqu'au mois d'avril. On a donc toujours en hiver de la viande fraîche à sa disposition et la consommer au fur et à mesure des besoins; on n'a pas besoin de rien saler, le froid conserve admirablement.

Je vous avouerai qu'on n'aime pas beaucoup le vin français en Canada, on le trouve trop sûr, on préfère les vins d'Espagne; des goûts et des couleurs il ne faut pas discuter; à table on prend du thé, du café, du lait, de la bière; les pommes valant de 4 à 5 frs l'hectolitre, il est aisé de faire du cidre, et puisque vous aimez le vin, personne ne vous empêchera d'en fabriquer avec le raisin du pays qui se vend de 20 à 25 centins la livre et de planter de la vigne. On ne peut juger de la richesse d'un pays d'après le vin qu'il consomme; avec vos idées, la Normandie, la Bretagne le Nord de la France, la Belgique et l'Angleterre où on ne boit pas de vin seraient de tristes pays, et le contraire est vrai.

J'habite en effet le Canada depuis près de 20 ans et véritablement, sans parti pris, je trouve mon pays d'adoption supérieur à la France sous bien des rapports; d'abord il n'y a pas en Canada de patois comme en France, il n'y a pas ici de différence entre les villes et les campagnes; partout c'est le même costume, les mêmes coiffures, les mêmes mœurs, les mêmes habitudes, le même langage, une unité presque parfaite. Les filles de la campagne sont habillées comme celles de la ville, il en est de même pour les hommes; on parle français partout avec le même accent, pouvez-vous en dire autant en France? Au point de vue matériel, les cultivateurs canadiens sont plus à l'aise, vivent plus confortablement que les

paysans français; ce n'est pas chez eux qu'on trouve des planchers en terre battue les maisons couvertes en paille et des tas de fumier devant la porte, personne ne porte de blouse ni de sabots, et cela se comprend facilement; en France, il n'y a plus de terre vacante, ce n'est qu'à force de privations et d'économie, encore pas toujours, que le pauvre peut y devenir propriétaire de 3 ou 4 arpents de terre, tandis qu'en Canada, tout homme âgé de plus de 18 ans recevant gratuitement 64 hectares de bonne terre peut avec son seul travail et très peu d'argent, acquérir promptement une belle aisance.

Quant aux curés canadiens, ils ne sont pas les maîtres du pays comme vous le prétendez, ils sont soumis aux lois comme les autres citoyens et s'ils ont plus d'influence ici qu'en France, cela tient à ce qu'autrefois il ont agi en patriotes et ont marché avec le peuple dont ils ont défendu les droits et dont ils sont restés l'ami.

Votre tout dévoué,

A. Bodard.

LETTRE D'UN CURÉ FRANÇAIS À UN CURÉ CANADIEN.

Mr. l'abbé Cartaud curé de Pouillé, Loire Inférieure ayant écrit à M. l'abbé Dugas à Ste. Anne des Plaines en Canada, une lettre dans laquelle il prétendait que les avantages du Canada n'existaient pas ou étaient exagérés, et que plusieurs de ses paroissiens partis pour le Manitoba, entre autres MM Thiévin et Blain étaient morts de faim et avaient été dévorés par des bêtes féroces, M. l'abbé Dugas lui a répondu ainsi que Mr. A. Bodard pour lui faire connaître la vérité. On peut obtenir copie de ces lettres en s'adressant à Mr. A. Bodard secrétaire de l'immigration française à Montréal, Canada et MM. Thiévin et Blain qui sont en excellente santé, ont écrit les lettres qu'on pourra lire plus loin.

LES COLONS FRANÇAIS, BELGES ET SUISSES EN CANADA.

Lettres et Témoignages de Satisfaction,

Grande Clairière, 8 Octobre 1888.

A M. A. Bodard, secrétaire de la Société
d'Immigration française à Montréal, Canada.

Monsieur,

Nous avons fait un bon voyage et nous sommes maintenant à Oak Lake; nous avons pris 2 homesteads et nous sommes en train d'acheter de la Cie du Pacifique 2 lots de 64 hectares (160 acres) pour 2,000 frs. ($400) chacun payable en 10 ans ce qui nous fera une belle ferme. Nous avons acheté 2 chevaux, 3 vaches, une paire de bœufs et tout ce qu'il nous faut pour cultiver. Notre maison est en construction et sera finie la semaine prochaine. Le pays est beau, la terre paraît très bonne, et nous ne pouvons que vous remercier de nous avoir envoyé à Oak Lake. Nous vous en serons toujours reconnaissants.

(Signé). Pierre Thiévin.

Autrefois de Pannecée, Loire Inférieure.

Grande Clairière, 7 [illegible]ars 1891.

A M. A. Bodard, secrétaire de l'Immigration
française à Montréal, Canada.

Cher Monsieur,

En réponse à votre lettre du 11 courant, je vous dirai que nous sommes très contents, cette année surtout car nous avons eu une très bonne récolte, 2,000 minots de blé il nous a rendu 35 minots de l'acre (31½ hectolitres, à l'hectare). Je ne sais pas pourquoi l'on fait de si gros mensonges en France car nous avons jamais écrit que des bonnes nouvelles et nous pouvons certifier que le Manitoba est un très bon pays. Nous avons trois terres (de 64 hectares chacune) achetées et un homestead (lot gratuit); De plus nous tenons un magasin et nous vendons beaucoup. Tous nos enfants sont très heureux que nous les ayons amenés ici; l'ainé de nos garçons a seulement 16 ans et l'autre 15 ans, ils ont cassé l'année dernière 100 acres (40 hectares) tous les deux, ils ont moissonné le blé et coupé 100 tonnes de foin, ils ne voudraient plus retourner travailler en France, car l'ouvrage est moins dur ici, surtout pour ceux qui ont des jeunes garçons; aujourd'hui même, je me prépare à semer cette après-midi, j'en ai 150 acres (60 hectares) à semer.

Voyant que l'on nous débine si bien en France, j'écris à M. Jean D.... de Pouillé et à son curé pour lui demander où il prend tous ses mensonges.

M. Blondeau, venu avec nous de St-Mars la Jaille a pris un homestead et s'est acheté deux bœufs et a commencé à se bâtir. C'eet un garçon qui est venu avec pas un sou, maintenant il possède 512 boisselées de terre, (64 hectares) et il est très content et il m'autorise à signer pour lui.

(Signé) Pierre Thiévin.

Autrefois de Pannecée par St-Mars la Jaille, Loire Inférieure.

P. S.—Quoique l'on nous dise ruinés en France, il n'y en a pas qui ait eu de plus beau blé que nous, au lac des Chênes, nous en avons vendu pour 70, 75, 80 et 82 cents le minot (3 fr. 50 à 4 fr. 10), nous en avons 800 minots à vendre, nous espérons le vendre $1. (5 fr. 25) nous avons le temps de le vendre.

N. B.—Le minot vaut 36 litres.

Lourdes, par Treherne, Manitoba, 24 déc. 1890.

A M. A. Bodard, secrétaire de l'Immigration française, Montréal.

Mon cher bienfaiteur,

Nous vous serons reconnaissants toute notre vie de nous avoir fait connaître le Manitoba. Nous sommes installés à Lourdes, par Treherne. Mon fils et moi, nous avons pris chacun une terre de 64 hectares (160 acres) et nous travaillons dessus. Nous vous remercions mille fois de nous avoir envoyés dans ce beau pays.

(Signé,) Jean Blain,
autrefois de Pouillé, Loire Inférieure.

Lourdes, 9 Mai 1891

Cher monsieur Bodard,

Nous sommes toujours très-contents d'être rendus à Lourdes; nous sommes tous en bonne santé, mes trois fils sont avec moi et ma fille est domestique, et gagne 30 frs. par mois; nous avons 2 vaches, 2 bœufs, 2 jeunes animaux d'un an, une charette, charrue et beaucoup d'autres articles à cultiver la terre; moi et mon fils nous avons chacun une terre et chacun une maison. Vous nous dites que Mr. Cartaud, curé de

l'ouillé prétend que nous commes crevés de faim et même dévorés par les bêtes féroces du Manitoba, vous pouvez croire que nous ne pouvons pas crever de faim Nous pouvons acheter la farine à meilleur marché qu'en France, ainsi que la viande et les épiceries et nous gagnons aussi de meilleurs gages, nous avons de 6 à 8 frs. par jour en été et à l'automne. On nous disait en France qu'il faisait si froid par ici qu'on ne pouvait pas même sortir à la porte sans se geler le nez et les oreilles ; nous ne nous sommes rien gelé et nous n'avons même pas perdu huit jours de travail. Vous pouvez donc juger que le froid n'est pas si rigoureux qu'on le croyait. Quant aux bêtes sauvages nous en avons pas encore vu et même les animaux couchent dehors à l'année et rien n'est dévoré.

J'ai écrit à Mr. Cartaud, le curé de Pouillé et il m'a pas rendu réponse. J'ai écrit aussi à mes fils qui m'ont demandé s'il faisait encore bon de venir au Manitoba, je leur ai répondu qu'il était plus temps que jamais. Enfin, je puis vous dire que je suis si content d'être rendu à Lourdes qu'on me donnerait vingt mille francs pour m'en retourner que je les prendrais pas.

(Signé,) JEAN BLAIN,
Autrefois de Pouillé, Loire Inférieure.

Lourdes, par Treberne, Manitoba.

A M. A. BODARD, etc....

Cher monsieur,

Vous me demandez des nouvelles des colons français, voici : M Reboul de Badaroux, Lozère est enchanté, il est sur son lot ; M Blain de la Loire Inférieure a pris 2 terres, une pour lui et l'autre pour son fils, je les ai visités la semaine dernière, ils sont très bien installés ; M Chabert de St-Laurent d'Olt, Aveyron est notre voisin, il a l'air très content ; M Bibault de Vrère, 2 Sèvres a sa terre à côté de nous, ainsi que M Deroche de St-Maurice, Vienne ; ils sont satisfaits ; M. Trémorin de Plerguer, Ille et Vilaine est aussi très satisfait, il parle d'acheter encore d'autres terres. Il en est ainsi de même de beaucoup d'autres.

(Signé,) MICHEL DUDOUÉ,
Autrefois de Vrère Montbrun, 2 Sèvres.

A M. A. BODARD, secrétaire, etc.

Monsieur,

Nous sommes bien contents d'être à Lourdes, près de St-Léon, nous sommes voisins avec M Blain et nous nous rendons service comme des frères. Il va venir encore des familles de chez nous en 1891, M. Blain attend aussi deux de ses enfants et bien d'autres amis.

(Signé,) ETIENNE REBOUL,
Autrefois de Badaroux, près Mende, Lozère.

A M A. BODARD, etc.

Monsieur,

Nous vous écrivons afin de vous remercier de nous avoir envoyé au Manitoba. M. Rozière désire faire venir sa famille, 4 personnes, il demande le prix depuis St-Chély d'Apcher, Lozère, jusqu'à Treherne, station de Lourdes. La famille de M. Bonnefoi veut aussi venir, et plusieurs de nos amis resteront à Montréal.

(Signé,) ROZIÈRE et BONNEFOI,
Autrefois du Malzieuville, Lozère.

N. B,—Made Rozière est arrivée en juillet 1891 avec plusieurs autres familles.

LOURDES, par Treherne, Man.

Monsieur,

Nous nous plaisons toujours au Manitoba Nous voyons de plus en plus les avantages du pays et nous n'avons aucune envie de retourner en France. On espère des gens de Bretagne, ma femme se porte bien, nous sommes tous bien gais par ici et passons la saison d'hiver assez agréablement. Nous sommes voisins avec MM. Bonnefoi et Rozière et nous nous recréons tous ensemble. Voulez-vous bien s v. p. envoyer des brochures à M. Pierre G..... de Cherueix, Ille et Vilaine, qui veut venir.

(Signé,) G. TREMORIN,
Autrefois de Pleiguer, Ille et Vilaine.

A M. A. BODARD, etc.

Monsieur,

Plus nous allons plus nous sommes contents du pays. On est trop bien ici pour quitter. Nous pouvons apprécier maintenant les nombreux avantages qu'il y a dans ce pays. aussi nous sommes bien contents d'y être venus et nous vous serons éternellement reconnaissants de nous avoir introduits dans ce pays-ci. Nous ne trouvons pas l'hiver plus rigoureux que chez nous.

(Signé,) BAPTISTE COMTE et AUGUSTE COMTE,
Autrefois du Malzieuville, Lozère.

LOURDES par Treherne, 12 Mars 1891.

A M. A. BODARD, etc....

Monsieur.

J'ai pris une terre en cette paroisse et je suis bien content d'être venu en Canada ainsi que mon frère Plessis Alphonse, je pense qu'il va venir une dizaine de familles de Chiché et de Noireterre.

(Signé,) HENRI VAILLAND,
Autrefois de Chiché, 2 Sèvres.

LOURDES par Treherne 1891.

A M. A. BODARD, etc.,

Je suis heureux de vous apprendre que mes parents sont tous contents d'être au Manitoba ; ils trouvent le pays beau et de bonne qualité. Je vous ai appris il y a quelques mois le mariage de ma sœur Jeanne avec M. Michel Dudoué de Vrère Montbrun. 2 Sèvres, aujourd'hui j'ai le plaisir de vous annoncer le mariage de mon, autre sœur Joséphine avec M Alphonse Poiroux, qui est venu le printemps dernier avec son père de St-Léger de Montbrun, 2 Sèvres, et qui possède aussi une terre ici.

[Signé,] PIERRE BAZIN,
Autrefois de Carnet par St-James, Manche.

Mon cousin vous demande de vouloir bien envoyer des brochures à Mlle X..... à Landéan près Fougères, Ille et Vilaine, c'est sa promise qui doit venir prochaine ment pour se marier avec lui.

LOURDES par Treherne, 11 Mai 1891.

M. A. BODARD,

Je n'ai pas encore reçu de lettre de M. T... ...., mais j'ai écrit à mon cousin qui est son voisin de venir avec lui, je n'ai pas reçu de réponse. La classe qui a intérêt à ce que les pauvres n'émigrent pas fait courir les bruits les plus étranges sur

le Canada et ses sauvages qui sont certainement moins dangereux que beaucoup de Français qui sont en France. Moi je trouve qu'ils ne méritent pas le nom de sauvages, ils ont une manière de vivre différente de la nôtre et voilà tout.

[Signé,] J. B. Deroche,
Autrefois de St-Maurice par Gençay, Vienne.

Lourdes par Treherne, 20 Juillet 1891.

A M. A. Bodard, etc....

Si M. Baptiste B.....a écrit contre le pays, comme vous le dites, sa lettre renferme autant de mensonges et de calomnies que de mots, je le refute et j'ai écrit pour le refuter plusieurs lettres dans la Haute Loire et la Lozère. Il est faux que M. Pantel, autrefois du Malzieuville, Lozère, maintenant établi à St-Léon, n'ait pas dit la vérité sur le pays, une seule de ses lettres m'avait parue exagérée quand il me disait que sur la terre qu'il avait achetée il pouvait tenir 600 bêtes à cornes, eh bien quand ma femme et moi avons vu sa terre, nous avons dit qu'elle pourrait certainement en tenir 1,000. Nous avons été voir tous les gens de la Lozère et tous avaient de quoi manger, les fainéants seuls pouvaient crever de faim. M. Pantel qu'on disait ruiné a 3 terres, une belle maison, il emploie plusieurs ouvriers, il possède une jolie voiture, 2 chevaux valant plus de 1,200 francs avec des harnais brillants comme de l'argent, une paire de bœufs, des vaches, veaux, porcs, etc.... Nous autres nous trouvons ici la vie à meilleur marché et plus d'avantages qu'en France, et nous nous faisons un devoir de défendre le Manitoba et nous disons en France que les pauvres et nombreuses familles s'établiraient ici plus richement. Si M. B..... se plaint que sa terre est en broussailles, les nôtres aussi le sont, mais elles ne sont pas mauvaises comme en Haute Loire et dans la Lozère, où ce sont des genets genévriers, églantiers, prunelliers, aubépines, bruyères, ronces très difficiles à arracher, ici ce sont de jeunes arbustes très tendres et faciles à abattre avec une faulx, comme nous l'avons expérimenté, un homme dans une journée peut en abattre 40 ares Le gouvernement ne peut tout faire, donner la terre et la préparer. Il nous a été dit que le bruit avait couru en France que nous étions esclaves, nous avons répondu qu'au Manitoba, nous étions plus libres qu'en France. Oui, nous s mmes satisfaits et contents et envisageons l'avenir avec confiance. Rien qu'en voyant le chaume, on se dit là étaient des moissons formidables, etc....

[Signé,] Augustin Comte, père, de Thoras, Hte Loire. François Vigier des Aubarets Ste-Marie, Lozère, Jean et Louis Bourrier, du Malzieuville, Lozère, ont approuvé et signé cette lettre.

Cher monsieur,

Nous possédons, mon frère et moi, 640 acres de terre, à Oak Lake, nous ne pouvons en cultiver qu'une faible partie, mais nous sommes très contents de notre position ; nous ne regrettons pas du tout la France ; nous ne désirons qu'une chose : Voir beaucoup de gens de notre pays venir nous rejoindre et profiter des avantages que l'on trouve ici.

[Signé,] Alphonse Ronat,
Autrefois de Boisset, Haute Loire.

Parmi les colons belges établis à Grande Clairière, plusieurs sont arrivés avec très peu d'argent ; ils ont travaillé et fait venir, les uns, leurs parents, les autres, des amis. M. Joseph Billy entre autres, a fait venir sa famille, aussitôt qu'il eût écono

misé, sur le salaire qu'il gagnait, la somme nécessaire à son passage. M. Victor Dupont, écrit ce qui suit:

" *Monsieur,*

" J'ai tardé à vous écrire parce que je n'ai pas eu le temps et que j'avais beaucoup d'occupations. A présent j'ai pris une terre samedi passé à Oak Lake. Je vais l'occuper au printemps. Je suis bien satisfait du pays. Je vois que c'est bien avantageux par ici J'ai gagné beaucoup d'argent depuis que je suis arrivé. On vit bien plus heureusement par ici qu'en Belgique. Il ne faut pas travailler aussi fort pour gagner bien plus.

OAK LAKE, Manitoba, Canada.

Monsieur,

C'est avec plaisir que je vous donne mon opinion personnelle du district du Lac des Chênes L'homme qui immigre pour cette partie doit surtout avoir en vue la culture. Le climat y est sec et très sain Le froid plus vif qu'en Belgique est supportable. Le sol sablonneux ou sablo argileux est très riche, on y rencontre ni roches ni terrains qui exigent un défrichement. La terre y est donc bien fertile et facile à cultiver. Il est aussi aisé de se procurer des instruments aratoires, les compagnies accordant des facilités de paiement. Partout, de belles prairies naturelles, rendent très productif l'élevage des animaux; la culture du blé se fait sur une grande échelle, l'orge, l'avoine, les pommes de terre y viennent abondamment, le tout est d'excellente qualité.

Les débuts, pour celui qui commence avec un petit capital, sont certes très modestes, la première année surtout n'est pas des plus faciles, mais les premiers pas faits, sa situation est bien vite améliorée, il marche à grands pas vers une honnête aisance. Le cultivateur mène ici une vie paisible qui plait. Qu'on se rassure surtout en ce qui concerne les déprédations que causent les indiens et les animaux sauvages dangereux; c'est un faux bruit. Un grand agrément ici, c'est le grand nombre de personnes parlant la langue française.

[Signé,] J. B. FLICK,
Autrefois de Sommethonne, près de Virton, Luxembourg, Belgique.

Grande Clairière, Man. 28 mars 1891.

Monsieur Bodard,

En voyant les extravagances qui courent sur notre beau pays du Manitoba, je ne puis m'empêcher de vous adresser ces quelques lignes. Beaucoup de gens s'ils connaissaient le pays comme moi seraient enchantés de venir profiter de la fertilité de ces belles plaines. A Grande Clairière l'an passé la récolte a été abondante et cette année elle se présente de même et je m'apprête à semer 40 âcres (16 hectares) que j'ai préparé tout seul sans me presser avec deux bœufs.

J'ai deux terres dont un homestead et une terre de la Cie du Pacifique, j'en trouve $400 (2,000 frs.) de bénéfice, mais je préfère la garder car la récolte peut me payer de cette somme, etc.....

Cette année l'hiver a été bien moins rude qu'en France, on a pu travailler tout l'hiver.

(Signé). CHARLES RENAUD,
Autrefois de Bouton, par St. Léger Sully, Saône et Loire.

Grande Clairière, Manitoba.

Monsieur A. Bodard,

J'ai pris un homestead. Me voici installé ou à peu près, comme vous me l'aviez engagé. Je me plais ici on ne peut mieux; en somme je suis très content, maintenant

que j'ai une idée sur les qualités de ce pays où l on peut envisager l'avenir sans inquiétude, je puis répondre aux personnes qui m'écrivent pour me demander des renseignements. Nous avons un chemin de fer qui passe à une lieue. Je vous remercie de m'avoir désigné cette paroisse. Je vous signalerai cependant un grave inconvénient, on croirait que les célibataires se sont donné rendez-vous ici, nous sommes 12 ou 15 dans cette position et nous sommes unanimes à reconnaître que c'est une maladresse que nous avons commise de venir sans femme; nous serions très reconnaissant à la personne qui nous sortirait de cette triste position L'hiver touche à sa fin, les grands froids sont passés, toute la colonie française l'a supporté avec plaisir et se plaît à merveille.

(Signé). LOUIS CHALLAND,
Autrefois de Nuits, Côte d'Or.

Grande Clairière, 1er juillet 1891.

Monsieur Bodard,

Depuis que je suis en Canada voici deux ans j'ai négligé de vous écrire; j'avais peur de me compromettre, n'étant pas encore assez éclairé sur le pays A mon point de vue le pays est bon, la récolte dernière a été bonne et celle de cette année a une belle apparence, on ne peut pas désirer mieux. Il y a 3 ans j'ai cassé 60 acres de terre (24 hectares) mais je n'ai pu en semer que 40 à défaut d'argent. Cette année le blé est superbe j'en ai semé 60 acres. J ai commencé avec 2 000 frs., si j'avais eu 5 ou 6,000 frs, j'aurais déjà 3 ou 400 acres (150 hectares environ) en culture, car ici d'abord on n'a pas besoin d'engrais et les terres sont faciles à cultiver, et je vous prierai d'envoyer beaucoup de brochures à M. M. .. et à tous ceux que vous voudrez du Canton du Guichin Ille et Vilaine pour que mes compatriotes puissent profiter des avantages qu'il y a ici. Je suis certain que s'ils savaient tout comme c'est ici, il en viendrait un grand nombre, etc.

(Signé). JEAN MARIE GOUMET
De Leillé, Canton de Guichin, Ille et Vilaine.

Juillet 1891.

Monsieur Bodard,

On vous remercie de nous avoir envoyé dans un si bon pays, les terres sont bonnes, enfin tout paraît beau, etc.

(Signé). J B. FEUILLATRE
De Vallet, Loire Inférieure.

Oak Lake Manitoba, 23 août 1891.

Monsieur Bodard à Montréal,

Je prends la liberté de vous dire que je suis satisfait du pays du Canada. Depuis que je suis arrivé, je gagne très bien ma vie et je m'amuse très-bien, aussi je ne pense plus guère au pays, mais je suis intentionné de faire venir ma femme et je devrai retourner pour cela et j'ai un peu de biens à vendre. Je desirerai savoir combien me coûterait un billet d'aller et retour jusqu'en Belgique à Anvers.

(Signé). ALEXANDRE JAVAUX
Autrefois de Lorette St Denis, Luxembourg, Belgique.

Oak Lake, Manitoba, 10 octobre 1891.

Monsieur Bodard,

Je suis arrivé de Belgique au mois de Mai dernier avec mon fils, sa femme et ses enfants, pour voir le pays de Canada. Après avoir visité la contrée et consulté nos compatriotes, je me suis décidé à m'établir au lac des Chênes à Oak Lake; où j'ai

acheté une terre de la Cie. de la Baie d'Hudson pour $6 de l'acre. Je retourne cette semaine en Belgique chercher ma femme et un de mes fils qui est marié et vendre mes propriétés pour revenir au Manitoba, au mois de mars prochain Je suis âgé de 60 ans et trouve bien plus d'avantages au Manitoba pour l'avenir nes enfants et on est établi au milieu de colons parlant français.

Je resterai à Chassepierre, province de Luxembourg, jusqu'au printemps prochain où je donnerai des renseignements sur le Canada à ceux qui en voudront ou désireront revenir en même temps que moi.

(Signé). LETAIN REMPELLE
de Chassepierre, prov. de Luxembourg, Belgique.

Saint-Laurent, Mai 1891.

Monsieur Bodard,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai choisi un lot gratuit (homestead) et je vais acheter le matériel et les animaux nécessaires pour commencer à cultiver. J'ai été très-bien reçu à St-Laurent, je n'ai aussi qu'à me louer du maire Mr. J M. J. Mulvihill qui m'a aidé à choisir mon lot. Je crois que mon acquisition ne sera pas mauvaise. Comme nous avons l'intention de fonder une paroisse aussi je vais écrire aux familles de mon pays afin qu'elles viennent le plus tôt possible.

(Signé) NESTOR JOY
Autrefois de Laverge près St-Jean d'Angely, Charente Inférieure.

St-Laurent, 10 juin 1891.

Monsieur Bodard,

Le deuxième jour de notre arrivée à St-Laurent, nous avons été en voiture avec le maire M. Mulvihill visiter les lots gratuits dans les environs de Mr Joy qui a une très bonne terre et finalement nous avons décidé d'acheter 86 hectares de bonne terre sur la route de St-Laurent, à un mille (1,600 mètres) de l'église. Nous avons aussi acheté deux bœufs, 3 vaches avec leurs veaux, deux taureaux d'un an et nous allons en acheter d'autres avec un wagon (charrette à 4 roues) et les instruments indispensables, car pour le moment il faut se contenter du plus nécessaire et nous ne pouvons acheter tout ce que nous voudrions. Le pays nous paraît très bon et nous vous remercions beaucoup de nous avoir envoyé à St-Laurent, où nous avons été très-bien reçus par le maire M. Mulvihill et M. le curé le P. Camper.

(Signé) H GOUSSEAU,
Autrefois de St-Laurent sur Sèvre, Vendée.

St-Laurent, 20 juillet 1891.

Monsieur Bodard à Montréal,

Nous sommes arrivés à St-Laurent, très-satisfaits. J'ai eu de l'ouvrage tout de suite; en attendant que j'ai choisi un lot convenable, j'ai acheté 5 vaches avec les veaux, il y a de quoi occuper ma sœur et on s'est loué une maison. On est content du bon conseil que vous m'avez donné de venir à St-Laurent et je vous remercie de toute la peine que vous avez pris pour moi J'ai écrit en France pour faire venir mon père Cyrille Sylvestre et le reste de la famille ainsi que plusieurs autres.

(Signé) ALEXIS SYLVESTRE,
Autrefois de Villards sur Thônes, Co. de Thonon, Hte. Savoie.

St-Laurent, 10 octobre 1891.

M. A. Bodard, secrétaire de l'Immigration française à Montréal.

Vous me demandez mon avis sur le Canada où j'ai fait un séjour de 6 mois et étudié les ressources de ce pays pour les émigrants français. Je n'hésite pas à donner la préférence au Manitoba, pays encore neuf et d'un immense avenir.

Dans la paroisse de St-Laurent près de Winnipeg les Français y trouveront des compatriotes et une population parlant leur langue ; avec un petit capital de 2 à 3,000 frs, ils pourront se créer une belle position indépendante et envisager l'avenir sans crainte, surtout les familles nombreuses ; rien que par l'élevage des bestiaux on peut en quelques années réaliser de beaux bénéfices. Ainsi je vous prie d'encourager les émigrants français à venir se fixer au Manitoba et surtout à St-Laurent. Ce sera leur rendre service.

(Signé) Louis Matricon,
de St-Chamond, Loire, France.

Nota —M. Matricon a acheté une propriété à St-Laurent et il est retourné en France pour revenir en mars 1892 avec des parents et un grand nombre d'amis.

Grande Clairière, 7 Novembre 1891.

A M. A. Bodard, à Montréal.

Monsieur,

Je suis arrivé au Manitoba le 7 avril 1889 et me suis établi à Grande Clairière où il n'y avait alors que 3 maisons. J'y ai acheté une terre de la Cie du Pacifique et j'ai pris aussi un homestead, (lot gratuit). J'avais apporté avec moi de Belgique une somme de 4.000 frs. et cette année après la belle récolte que nous avons eue, j'ai calculé que je posséde actuellement en propriétés, instruments d'agriculture, animaux domestiques, meubles, etc., pour une valeur d'au moins 20,000 frs. Je crois pouvoir dire que tous les cultivateurs de chez nous qui voudront venir au Manitoba, sont capables, par leur travail d'arriver au même résultat que moi. Je retourne en Belgique pour régler quelques affaires de famille, je reviendrai en Canada dans le courant du mois de Mars 1892, tous ceux qui voudront revenir avec moi n'auront qu'à m'écrire.

(Signé) Edouard Delaite.

Je demeurerai à Redu, Canton de Wellin, province de Luxembourg, jusqu'au mois de Mars 1892. On peut *m'écrire chez* M. Inglebert —Detraux à cette adresse

Nous possédons encore des centaines de lettres de ce genre de colons français, belges et suisses, l'espace nous manque pour les publier toutes, citons cependant parmi les lettres de colons établis à St-Léon, au Manitoba, celles de M. François Daudin, autrefois de Pierrie, Loire Inférieure ; de M. Jean Louis Taillefer, autrefois de St-Sigismond par Albertville, Savoie ; de M. Auguste Carral, autrefois de Nanc. Jura et d'autres lettres reçues de St-Alphonse, Lac Dauphin, Ste-Anne, enfin de toutes les colonies françaises, belges et suisses On peut demander leurs noms à M. A. Bodard Parmi les plus importantes, se trouve celle de M Ed. Fasseaux, belge établi à Grande Clairière, qui est allé à Binche, Hainaut, Belgique, chercher de nombreux colons qui veulent revenir avec lui et dont le retour pour le Canada a lieu vers le 10 Mars 1892, et celle de Mr Guillout de Joigny, Yonne, maintenant à St. Laurent Si vous désirez plus de renseignements, demandez-en.

0 octobre 1891.

jour de 6 mois et
Je n'hésite pas à
nse avenir.
s y trouveront des
capital de 2 à 3,000
nger l'avenir sans
bestiaux on peut
d'encourager les
Laurent. Ce sera

ATRICON,
, Loire, France.

est retourné en
mbre d'amis.

vembre 1891.

Grande Clairière
Cie du Pacifique
moi de Belgique
us avons eue, j'ai
culture, animaux
Je crois pouvoir
Manitoba, sont
etourne en Belgi-
a dans le courant
ont qu'à m'écrire.
RD DELAITE.

bourg, jusqu'au
à cette adresse
colons français,
itons cependant
de M. François
illefer, autrefois
refois de Nanc.
ne, enfin de tou-
s noms à M. A.
'asseaux, belge
hercher de nom-
nada a lieu vers
nt à St. Laurent

REGLEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS

GRATUITS OU HOMESTADS.

Toutes les descendants de pères de famille, exception faite des sujets de Sa Majesté, vous adresser aux Agents des Terres fédérales.

L'INSCRIPTION.

La demande ou l'inscription peut être faite personnellement au bureau local des terres où est situé l'établissement que l'on veut prendre, ou bien, si on le préfère, on peut en s'adressant au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire des terres fédérales, à Winnipeg, obtenir l'autorisation de faire faire son inscription par l'entremise d'une personne résidant dans le voisinage du bureau des terres.

OBLIGATIONS A REMPLIR.

Sous la présente loi les obligations à l'égard des établissements gratuits peuvent être remplies suivant l'une ou l'autre des trois méthodes suivantes, savoir :

1o. Trois ans de culture et de résidence, période durant laquelle le colon ne peut être absent plus de six mois dans aucune des trois années sans forfaire à son inscription. Il devra cultiver une étendue raisonnable en raison de la difficulté qu'il trouvera à cultiver son lot. Si le colon prend son lot après le 1er Septembre, la résidence sur le lot, ne sera obligatoire qu'à partir du premier Juin suivant.

2o. Résidence 6 mois par année pendant trois ans dans un rayon de deux milles de son établissement ; construire sur le terrain une maison habitable dans laquelle il aura résidé pendant les trois mois précédent immédiatement sa demande pour obtention de lettres-patentes. Dans la première année à compter de la date de l'inscription, dix acres devront être labourés et prêts à semer ; quinze acres additionnels dans la deuxième année et quinze autres acres durant la troisième année ; dix acres devront être ensemencés la deuxième année et vingt-cinq la troisième année.

3o. Le colon peut résider n'importe où pendant les deux premières années. Dans la première année, il doit labourer et préparer pour la semence cinq acres de terrain ; dans la deuxième année ensemencer ces cinq acres, labourer et préparer pour la semence dix autres acres et bâtir une maison habitable avant l'expiration de la deuxième année. L'inscription est forfaite s'il ne commence pas à résider à l'expiration des deux années suivant la date de l'inscription. A partir de la troisième année, le colon devra résider dans sa maison et y avoir demeuré et cultivé son homestead au moins trois mois avant la date de sa demande pour sa patente.

LA DEMANDE DE LETTRES-PATENTES

Ou titre de propriété parfait peut être faite en s'adressant à l'agent local ou aux inspecteurs d'établissements gratuits (homestead) ou au bureau d'informations à la Station de Moosomin ou de Qu'Appelle.

Avant de demander ses lettres-patentes, le colon doit donner avis par écrit six mois d'avance au Commissaire des Terres fédérales à Winnipeg, Manitoba.

BOIS DE CHAUFFAGE ET DE CONSTRUCTION.

Les colons qui ont du bois sur leur homestead peuvent s'en servir pour leur chauffage ou leurs constructions, mais ils ne peuvent en vendre avant d'avoir leurs titres de propriétés à moins d'avoir obtenu un permis du coût de 25 cents (1 fr. 25) et de payer à l'agent du gouvernement un droit de 25 cents par corde de bois de chauffage.

Les colons qui n'ont pas de bois sur leurs lots gratuits doivent se procurer près de l'agent du gouvernement un permis du coût de 25 cents qui leur donne le droit de couper gratuitement sur les terres du gouvernement pour leur usage, 1800 pieds linéaires de billots pour construction n'ayant pas plus de 12 pouces au petit bout, 400 perches à toiture, 2,500 perches de tremble pour clôture et 30 cordes de bois sec.

Toutes communications ayant rapport aux terres sous le contrôle du gouvernement fédéral, situées entre la frontière Est de Manitoba et les Côtes du Pacifique, devront être adressées au

Secrétaire du Ministère de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire des Terres Fédérales, à Winnipeg.

CARTE DU CANADA

LIGNE DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a été organisée en 1881 et en retour d'une subvention payée par le gouvernement du Canada, s'engagea à construire en 10 ans un chemin de fer qui traverserait le Canada de l'Est à l'Ouest, de l'Océan Atlantique à l'Océan Pacifique, soit de Québec à Vancouver sur une longueur de 3.078 milles ou 4.954 kilomètres. Dès la fin de la 3e année la Cie traversait les montagnes Rocheuses et le 17 novembre 1885, le dernier rail de cette immense ligne était posé ; au lieu de 10 ans il n'en n'avait fallu que 5 à la Cie pour terminer sa gigantesque entreprise.

L'ouverture de cette magnifique voie ferrée a donné un immense développement aux ressources de l'Ouest du Canada et a permis d'ouvrir à la colonisation des terres d'une prodigieuse fertilité que le gouvernement donne gratuitement aux émigrants par lots de 64 hectares. La Cie possède actuellement avec ses embranchements et ses lignes secondaires plus de 6.000 milles soit 9.654 kilomètres de voie ferrée en exploitation, elle entretient en outre une ligne de steamers qui fait un service régulier deux fois par mois entre Vancouver, la Chine et le Japon.

Le Président de la Cie est Mr. W. C. VAN HORNE. Les principaux agents de la Cie sont : D. McNicoll, agent général des passagers ; MM. Archib Baker, à Londres ; R. Kerr, agent de passagers à Winnipeg ; W. F. Ede, agent des passagers pour le district, 266 rue St-Jacques ; L. O. Armstrong, agent de la colonisation, 323 rue St-Jacques et George Olds, gérant général du trafic, auxquels on peut s'adresser pour renseignements.